

Insee Dossier

Grand Est



N° 6

Novembre 2017

Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est

Avant-propos

La pratique d'un sport occupe aujourd'hui une large place dans la société et la vie de nos concitoyens. Elle induit des bénéfices tant sur la santé et l'insertion des personnes, qu'au niveau collectif sur la cohésion sociale. Dans les espaces ruraux, le sport peut aider à lutter contre l'isolement des populations. Pour ce faire, un parc d'équipements sportifs à la fois diversifié et accessible est un élément essentiel, tout en constituant un facteur d'attractivité pour ces territoires.

Ces constats rejoignent ceux du Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) dont un des principaux objectifs est de mieux structurer l'offre sportive dans les territoires. L'accessibilité des équipements sportifs répond aussi aux enjeux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'agissant « d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux ».

Dans ce contexte, la DRDJSCS et l'Insee ont décidé de mener une étude visant à qualifier le parc d'équipements sportifs du Grand Est en termes de répartition géographique, d'accessibilité, d'ancienneté et d'aménagements, notamment dans l'espace rural. Cette étude porte sur huit catégories d'équipements considérés comme structurants :

- les terrains de grands jeux, permettant le plus souvent de jouer au football, sport numéro un de la région ;
- les plateaux d'éducation physique et sportive (EPS), utilisés pour une pratique multisports, notamment de sports collectifs ;
- les gymnases, accueillant une grande variété de disciplines sportives en salle ;
- les salles polyvalentes, qui constituent souvent les seuls espaces couverts aménagés pour l'exercice sportif dans les territoires ruraux ;
- les bassins de natation couverts, dont l'offre représente un enjeu majeur pour la mise en œuvre du plan ministériel « J'apprends à nager » et pour la pratique de la natation indépendamment des conditions climatiques ;
- les courts de tennis couverts, qui permettent d'exercer le deuxième sport de la région en toutes saisons ;
- les salles d'arts martiaux, utilisées notamment pour le judo, un des sports les plus populaires auprès des jeunes garçons ;
- les manèges équestres, consacrés à la pratique du troisième sport de la région, une des disciplines les plus prisées des jeunes filles.

Le présent dossier comprend également un état des lieux de la pratique sportive licenciée dans le Grand Est.

Nous remercions l'ensemble des rédacteurs d'avoir apporté leur contribution à ce document et formulons le vœu que ces analyses soient utiles et partagées par le plus grand nombre.

La directrice de la DRDJSCS du Grand Est
par intérim

Le directeur régional de l'Insee
du Grand Est

Brigitte DEMPT

Joël CREUSAT

Sommaire

Synthèse

Un accès limité aux équipements spécifiques dans l'espace rural..... 4

Fiches Équipements

Terrains de grands jeux.....	10
Plateaux EPS.....	12
Gymnases.....	14
Salles polyvalentes.....	16
Piscines couvertes.....	18
Courts de tennis couverts.....	20
Salles d'arts martiaux.....	22
Manèges équestres.....	24

1,2 million de licenciés sportifs..... 26

Annexes

1. Les sports en milieu naturel.....	30
2. Les équipements du Recensement des équipements sportifs.....	31
3. Les EPCI du Grand Est.....	32
4. Les communes rurales du Grand Est.....	34

Définitions, sources, bibliographie..... 35

Un accès limité aux équipements spécifiques dans l'espace rural

Le Grand Est dispose de 13 640 équipements sportifs considérés comme structurants pour le territoire, et essentiels au développement de la pratique sportive. Avec 24,6 équipements structurants pour 10 000 habitants, la région se classe au deuxième rang derrière la Bourgogne-Franche-Comté.

Plus de six communes sur dix sont équipées d'au moins un équipement structurant. Ainsi, la quasi-totalité de la population a accès en moins de 10 minutes à au moins un équipement de ce type.

Les équipements génériques, permettant la pratique de plusieurs sports, sont nombreux et accessibles en moins de 10 minutes à presque tous les habitants de la région, y compris ceux des communes rurales. En revanche, la population des espaces ruraux a plus de difficultés à rejoindre les équipements spécifiques, en particulier les piscines couvertes et les terrains de tennis couverts, le plus souvent situés dans des communes de taille importante. Le bassin de Joinville, le sud de l'Aube et de la Haute-Marne, l'Argonne et la Thiérache sont particulièrement touchés par cet éloignement.

Marine Emorine, Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

La pratique régulière d'une activité physique et sportive a des effets bénéfiques pour la population, notamment en matière de santé et d'intégration. La présence d'équipements sportifs et leur accessibilité, en particulier dans les espaces ruraux, peuvent être un levier d'attractivité important, à la fois pour les habitants et pour le tourisme.

Dans le Grand Est, 4 746 communes sont peu denses ou très peu denses, soit plus de 91 % des communes de la région (*annexe 1*). Ces communes, dites rurales, rassemblent

près de 42 % de la population régionale. Elles sont situées en périphérie des grandes agglomérations ou sont isolées, hors de l'influence des pôles urbains. À l'opposé, 450 communes ont une forte densité ou une densité intermédiaire. Ces communes non rurales (ou urbaines), se situent majoritairement au sein des grandes aires urbaines.

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Est compte 30 800 équipements sportifs, dont 16 460 sont implantés dans l'espace rural (53 %). Près d'une commune rurale sur trois ne dispose d'aucun équipement

sportif. Lorsque ces infrastructures existent, le temps pour y accéder est parfois long et constitue un frein à la pratique régulière d'un sport.

13 640 équipements structurants dans le Grand Est

Dans le Grand Est, 13 640 équipements sportifs appartiennent à huit catégories d'équipements considérés comme structurants pour le territoire, essentiels à la pratique de sports populaires ou répondant à des enjeux de

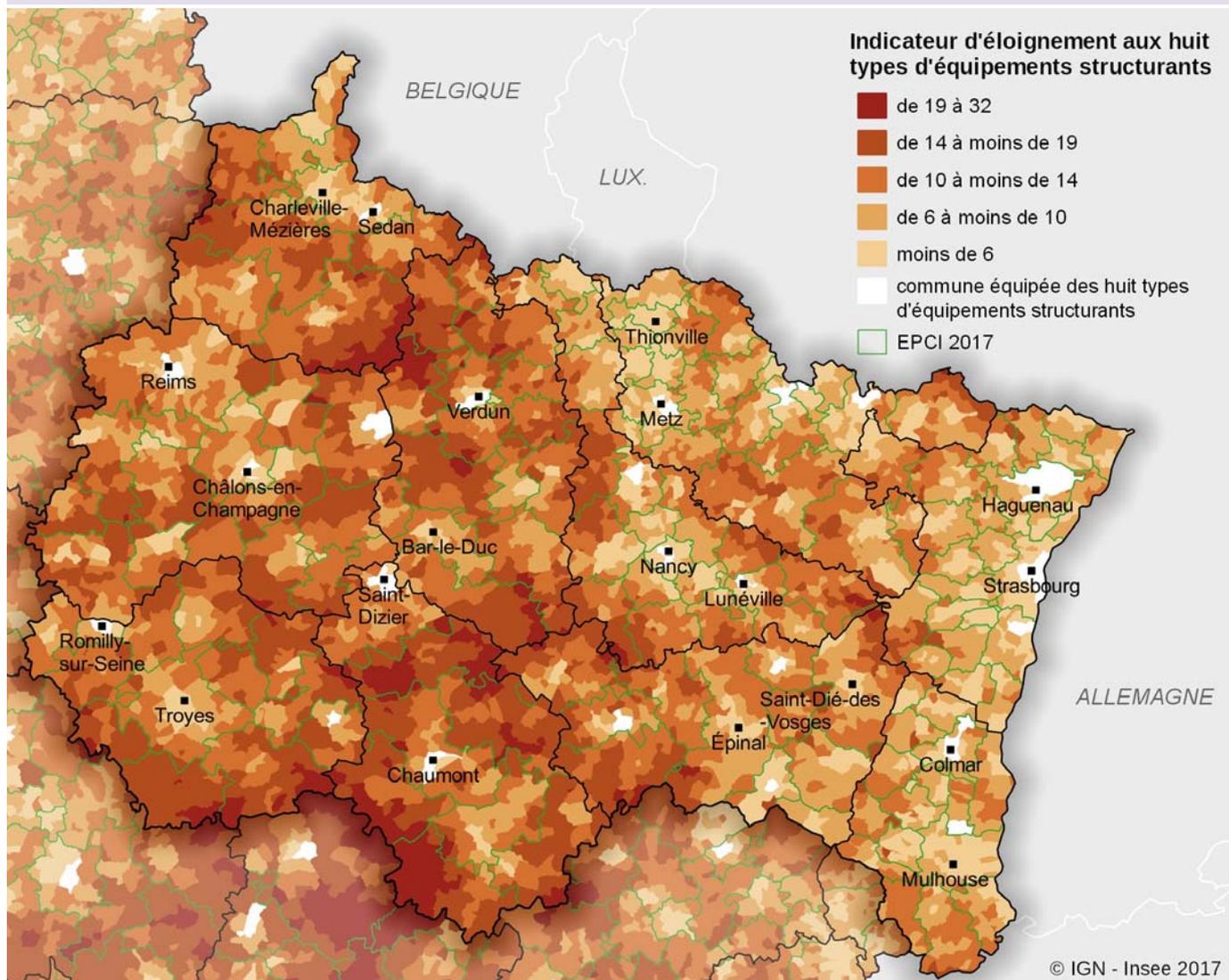
1 Un taux d'équipements structurants supérieur dans le Grand Est

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements structurants	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population éloignée d'au moins un type d'équipement (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	769	27,4	44,2	100,0	99,4	1,7	24,7	11,2
Aube	306 581	51,9	619	20,2	40,6	100,0	99,3	9,9	20,2	14,5
Marne	569 999	41,6	1 477	25,9	51,6	100,0	99,8	1,2	25,6	10,4
Haute-Marne	181 521	66,3	566	31,2	42,4	100,0	99,4	16,7	16,6	7,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	1 760	24,1	59,8	100,0	100,0	0,9	24,9	11,7
Meuse	192 094	75,9	606	31,5	42,9	100,0	99,7	8,8	19,3	10,4
Moselle	1 046 873	34,6	3 305	31,6	76,5	98,2	100,0	0,6	25,6	10,9
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	2 227	20,1	85,8	97,8	100,0	0,3	18,9	13,8
Haut-Rhin	758 723	35,8	1 449	19,1	83,4	95,1	100,0	0,7	21,3	11,6
Vosges	375 226	62,6	861	22,9	50,9	100,0	99,9	1,4	19,4	11,4
Grand Est	5 552 388	41,7	13 639	24,6	57,4	98,2	99,9	2,1	22,6	11,6
France de province	51 738 058	42,4	103 423	20,0	58,7	98,5	99,6	5,8	22,6	12,3

Lecture : la Moselle compte 3 305 équipements sportifs considérés comme structurants, soit 31,6 équipements pour 10 000 habitants. Dans l'espace rural, 76,5 % des communes disposent d'au moins un équipement structurant contre 98,2 % des communes non rurales. Dans le département, la totalité de la population accède à au moins un équipement structurant en moins de 10 minutes en voiture. Parallèlement, 0,6 % de la population mosellane est éloignée de 30 minutes ou plus d'au moins un équipement structurant. En Moselle, 25,6 % des équipements structurants ont été mis en service avant 1975 et 10,9 % après 2005.

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Le bassin de Joinville, le sud de l'Aube et de la Haute-Marne, l'Argonne et la Thiérache, zones les plus éloignées des équipements structurants



Lecture : l'indicateur d'éloignement s'appuie sur les temps moyens d'accès routier en heures creuses aux huit types d'équipements structurants (terrains de grands jeux, gymnases, salles polyvalentes, plateaux EPS, piscines couvertes, courts de tennis couverts, manèges équestres et salles d'arts martiaux). Pour chaque équipement, les communes obtiennent un score de 0 si l'équipement est présent dans la commune, 1 si l'équipement est accessible en moins de 10 minutes, 2 si l'équipement est accessible en 10 à moins de 20 minutes, 3 si l'équipement est accessible en 20 à moins de 30 minutes et 4 si l'équipement est accessible en 30 minutes ou plus. L'indicateur d'éloignement de la commune correspond à la somme des scores par équipement. Il varie entre 0 (tous les équipements structurants sont présents dans la commune) et 32 (tous les équipements structurants sont à 30 minutes ou plus de la commune).

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

santé publique tels que l'apprentissage de la nage (figure 1). Quatre peuvent être qualifiés de génériques en raison des usages multiples auxquels ils sont destinés : terrains de grands jeux, plateaux d'éducation physique et sportive (EPS), gymnases et salles polyvalentes. Les quatre autres sont dits spécifiques car ils permettent des pratiques sportives plus ciblées : bassins de natation couverts, terrains de tennis couverts, salles d'arts martiaux et manèges équestres (encadré). Avec 24,6 équipements structurants pour 10 000 habitants, le Grand Est est la deuxième région qui en possède le plus relativement à sa population (24,7 en Bourgogne-Franche-

Comté). La Meuse, la Moselle et la Haute-Marne sont les départements de la région ayant le meilleur taux d'équipements structurants (définitions). Dans la Meuse et la Haute-Marne, ce bon niveau d'équipement s'explique notamment par la faible population de ces départements. En effet, ils ne comptent respectivement que 606 et 566 équipements structurants.

Plus de 116 000 personnes éloignées des équipements structurants

Dans le Grand Est comme au niveau national, la quasi-totalité de la population accède

à au moins un équipement sportif structurant en moins de 10 minutes en voiture.

À l'opposé, près de 116 000 personnes sont situées à 30 minutes de trajet ou davantage d'au moins un équipement structurant, le plus souvent d'un bassin de natation couvert et/ou d'un terrain de tennis couvert. Ils représentent 2,1 % de la population régionale, soit une proportion nettement inférieure à celle de la France de province (5,8 %).

Parmi les personnes concernées par cet éloignement, seulement 5 000 habitent dans une commune non rurale, à Rothau (Bas-Rhin) et à Joinville (Haute-Marne). Les habitants de Rothau doivent au minimum se rendre

3 Près de 21 équipements génériques pour 10 000 habitants

Principaux indicateurs sur les équipements structurants du Grand Est

	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population éloignée d'au moins un type d'équipement (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
			Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ensemble des équipements structurants	13 639	24,6	57,4	98,2	99,9	2,1	22,6	11,6
Équipements génériques	11 595	20,9	56,0	98,0	99,8	0,0	24,6	10,9
Terrains de grands jeux	5 066	9,1	44,3	90,9	99,4	0,0	29,2	6,6
Plateaux EPS	2 324	4,2	22,0	70,2	94,9	0,0	11,4	26,0
Gymnases	1 925	3,5	9,9	68,2	92,6	0,0	31,7	9,8
Salles polyvalentes	2 280	4,1	27,6	61,6	96,1	0,0	21,7	5,9
Équipements spécifiques	2 044	3,7	10,4	64,9	92,0	2,1	11,5	15,5
Bassins de natation couverts	296	0,5	1,2	21,8	61,7	1,6	27,4	17,6
Terrains de tennis couverts	725	1,3	2,8	46,2	76,2	0,9	4,6	8,8
Salles de combat	579	1,0	4,3	49,3	81,6	0,1	15,0	13,8
Manèges équestres	444	0,8	5,1	18,7	64,2	0,3	7,9	27,3

Lecture : le Grand Est dispose de 11 595 équipements sportifs ayant un usage générique, soit 20,9 équipements pour 10 000 habitants. Dans l'espace rural, 56 % des communes disposent d'au moins un de ces équipements, contre 98 % des communes non rurales. Dans la région, 99,8 % de la population accède à au moins un équipement générique en moins de 10 minutes en voiture. Parallèlement, aucun habitant n'est à 30 minutes ou plus d'au moins un équipement générique. Dans la région, 25,5 % des équipements génériques ont été mis en service avant 1975 et 11,3 % après 2005. Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

jusqu'à Mutzig, situé à 30 minutes, pour accéder à une piscine couverte. À Joinville, les habitants doivent se déplacer jusqu'à Saint-Dizier, à 38 minutes de trajet, pour accéder à la piscine couverte la plus proche. Ils doivent également se rendre dans la commune de Bologne pour accéder au terrain de tennis couvert le plus proche, soit un trajet de 32 minutes.

Les 111 000 autres personnes vivent dans l'espace rural. Plus de la moitié habitent dans l'Aube et en Haute-Marne, en particulier à l'extrémité sud des départements et dans une zone recouvrant la communauté de communes (CC) des Lacs de Champagne, la CC du Bassin de Joinville en Champagne, la CC Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois et la CC Meuse Rognon. D'autres territoires sont partiellement éloignés d'au moins un équipement structurant : il s'agit notamment de la Thiérache, l'Argonne, le Saulnois ou le pays de Bitche.

L'espace rural du Grand Est bien aménagé en équipements génériques

Les équipements ayant un usage générique (terrains de grands jeux, plateaux EPS, gymnases et salles polyvalentes) sont bien implantés dans l'espace rural du Grand Est. On en dénombre 28,6 pour 10 000 habitants, soit un taux d'équipement nettement supérieur à l'espace rural de province (22,4 pour 10 000 habitants). Les communes rurales de la région sont particulièrement bien équipées en terrains de grands jeux (13,9 pour 10 000 habitants, contre 9,1 en

province). Elles sont également mieux pourvues en salles polyvalentes (6,6 contre 4,9) et en plateaux EPS (5,4 contre 4,1). Ce bon maillage territorial des équipements dits génériques permet à la quasi-totalité des habitants de la région d'être à moins de 10 minutes d'au moins un de ces équipements (figure 3).

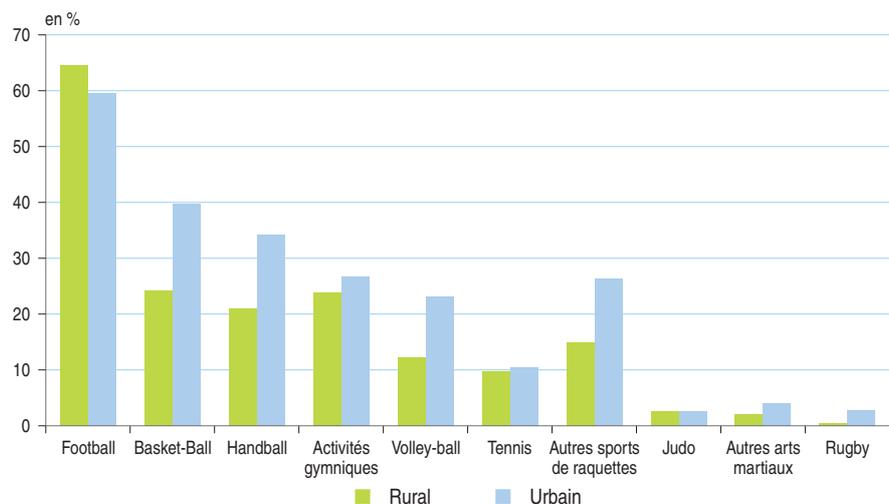
Les équipements génériques permettent de mutualiser l'offre d'activités sportives et de pallier l'absence d'équipements permettant la pratique de disciplines spécifiques. Ils

sont ainsi souvent privilégiés dans les zones rurales pour répondre à un maximum de besoins à un moindre coût.

Dans les communes rurales du Grand Est, près de 65 % des équipements génériques sont aménagés pour la pratique du football, soit 5 points de plus que dans les communes urbaines (figure 4). Ces équipements correspondent le plus souvent à des terrains de grands jeux non couverts. En revanche, les équipements génériques situés dans l'espace rural permettent moins souvent la

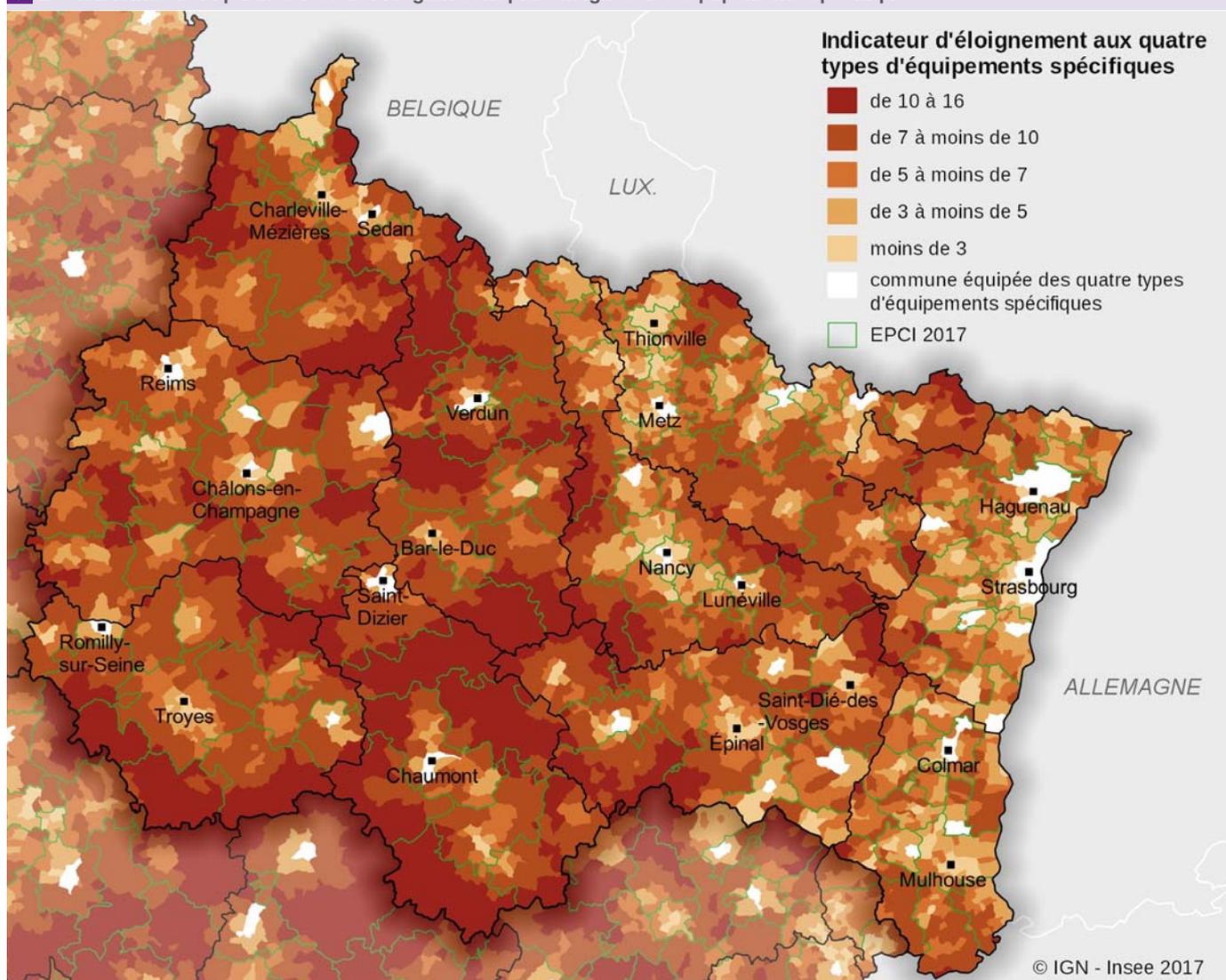
4 Près de 70 % des équipements génériques de l'espace rural sont aménagés pour la pratique du football

Part des équipements génériques du Grand Est aménagés pour la pratique des activités sportives



Lecture : dans le Grand Est, 12,3 % des équipements génériques situés dans les communes rurales sont aménagés pour la pratique du volley-ball, contre 23,1 % des équipements génériques situés dans les communes urbaines. Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

5 Les habitants de la partie ouest de la région sont plus éloignés des équipements spécifiques



LECTURE : l'indicateur d'éloignement s'appuie sur les temps moyens d'accès en heures creuses aux quatre équipements spécifiques : piscines couvertes, courts de tennis couverts, manèges équestres et salles d'arts martiaux. Pour chaque équipement, les communes obtiennent un score de 0 si l'équipement est présent dans la commune, 1 si l'équipement est accessible en moins de 10 minutes, 2 si l'équipement est accessible en 10 à moins de 20 minutes, 3 si l'équipement est accessible en 20 à moins de 30 minutes et 4 si l'équipement est accessible en 30 minutes ou plus. L'indicateur d'éloignement de la commune correspond à la somme des scores par équipement. Il varie entre 0 (tous les équipements spécifiques sont présents dans la commune) et 16 (tous les équipements spécifiques sont à 30 minutes ou plus de la commune).

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

pratique d'autres activités sportives que ceux situés dans l'espace urbain. Ainsi, seulement 24 % sont aménagés pour le basket-ball et 21 % pour le handball, contre respectivement 40 % et 34 % des équipements génériques situés dans l'espace urbain. La proportion d'équipements génériques aménagés pour jouer au tennis est quasiment similaire quel que soit le type de commune. Toutefois, les autres sports de raquettes sont moins souvent praticables dans les équipements génériques de l'espace rural. Le volley-ball y est aussi près de deux fois moins souvent praticable.

En outre, dans les communes rurales, on trouve peu d'équipements d'envergure,

permettant l'accueil d'un public nombreux : seulement dix équipements génériques ont plus de 500 places en tribune (sept terrains de grands jeux et trois gymnases). La salle Roger Bello à Pagny-sur-Moselle avec 1 200 places est l'équipement qui offre le plus de places en tribune dans l'espace rural.

Les populations rurales souvent éloignées des équipements spécifiques

Les équipements ayant un usage spécifique (bassins de natation couverts, courts de tennis couverts, salles d'arts martiaux et manèges équestres) sont moins nombreux : on en compte 3,7 pour 10 000 habitants

dans la région. Cette proportion est toutefois légèrement supérieure à celle de la France de province (3,2).

Les équipements spécifiques sont très largement concentrés dans les pôles urbains (figure 5). Les populations rurales les plus isolées de ces pôles ont le moins facilement accès à ces équipements. Dans la région, 88 000 personnes mettent au moins une demi-heure pour accéder à la piscine couverte la plus proche, et 94 % d'entre elles vivent dans l'espace rural. Près de 49 000 personnes sont à 30 minutes ou plus du terrain de tennis couvert le plus proche, parmi lesquelles neuf sur dix résident dans une commune rurale. Les manèges

équestres et les salles d'arts martiaux sont moins souvent éloignés des populations : respectivement 15 000 et 8 000 personnes doivent effectuer au minimum 30 minutes de trajet pour y accéder, toutes habitant une commune rurale.

Certains territoires cumulent des difficultés d'accès à plusieurs équipements spécifiques. Il s'agit notamment du bassin de Joinville et de la CC Meuse Rognon, dont une partie des habitants doit effectuer plus de 30 minutes de trajet pour accéder à un bassin de natation couvert et à un court de tennis couvert. Au sud de la Haute-Marne, les personnes résidant dans l'extrémité sud de la CC des Trois Forêts et de la CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais sont à plus de 30 minutes d'une piscine couverte, d'un terrain de tennis couvert et d'une salle d'arts martiaux. L'Argonne, la Thiérache et le pays de Bitche sont aussi partiellement très éloignés de plusieurs équipements spécifiques.

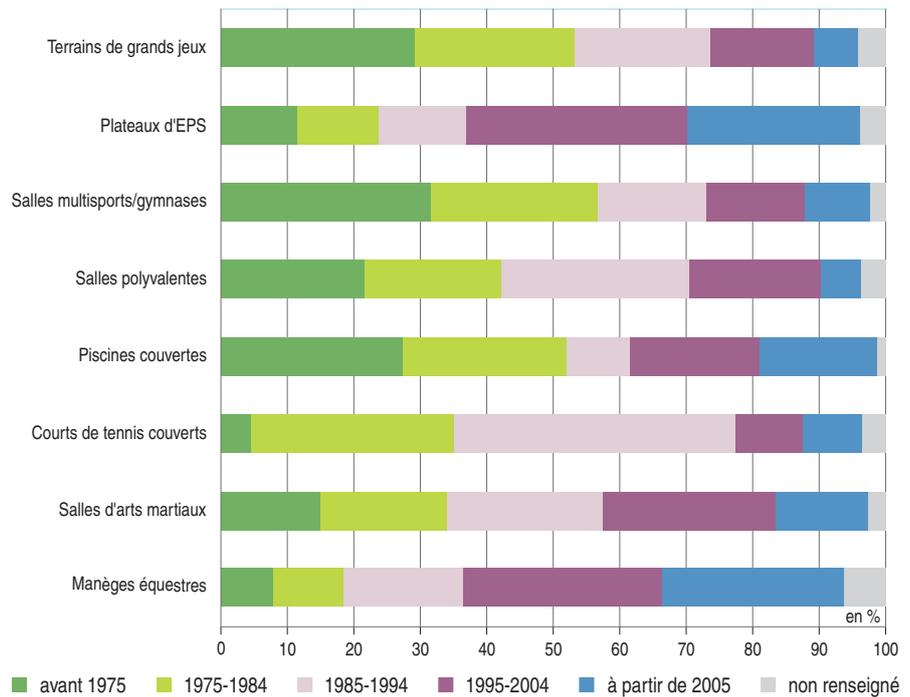
Des équipements principalement détenus et gérés par les communes

Les communes du Grand Est sont les propriétaires principales de plus de 80 % des équipements structurants. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les associations et les établissements privés commerciaux en détiennent 11 %. Quant à la gestion, elle est assurée par les communes dans près de 70 % des cas, devant les associations et les EPCI (14 % et 6 %).

La proportion de communes propriétaires ou gestionnaires principales est plus élevée pour les quatre types d'équipements ayant un usage générique. Elle l'est moins pour les quatre types d'équipements spécifiques : seuls 56 % d'entre eux appartiennent aux communes. Ils sont en effet plus souvent la propriété des établissements privés commerciaux et des EPCI. Cela peut s'expliquer par le coût de construction parfois important de ces équipements, difficilement finançable par les communes isolées. En outre, moins de 40 % des équipements spécifiques sont gérés par les communes, tandis que près de 25 % le sont par des associations et 15 % par un établissement commercial privé. Parmi les quatre types d'équipements

6 Plateaux EPS et manèges équestres, équipements les plus récents

Répartition des équipements structurants du Grand Est selon leur période de construction



Lecture : en 2017, 32 % des gymnases du Grand Est ont été mis en service avant 1975.
Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

spécifiques, les manèges équestres se distinguent : plus de la moitié a pour propriétaire et gestionnaire principal un établissement commercial privé. En effet, plusieurs entreprises familiales d'élevage de chevaux ont également une activité de club d'équitation.

Des équipements moins anciens dans l'espace rural

Dans le Grand Est, 3 085 équipements sportifs appartenant aux huit catégories d'équipements structurants ont été mis en service avant 1975, soit 23 % de l'ensemble (figure 6). Parmi ceux-ci, seulement 456 ont été rénovés ou remis aux normes depuis 2005, soit 15 %.

Les équipements sportifs se sont initialement développés dans les espaces urbains, pour répondre aux besoins du plus grand nombre ; c'est pourquoi ils y sont plus anciens. Dans l'espace rural, les installations sportives sont plus récentes : 20 % des équipements structurants datent d'avant 1975. Parmi ceux-ci, 16 % ont été rénovés ou remis aux normes

depuis 2005. Les équipements structurants de la Marne, de la Moselle, des Ardennes et de la Meurthe-et-Moselle sont un peu moins récents, un quart datant d'avant 1975. À l'inverse, en Haute-Marne, seuls 17 % des équipements structurants sont anciens, et ils ont été récemment rénovés dans deux cas sur dix.

Près d'un quart des équipements ayant un usage générique datent d'avant 1975. Cette proportion est toutefois plus faible dans les communes rurales (22 %), qui ont bénéficié de politiques régionales de développement pour certains de ces équipements.

Les équipements ayant un usage spécifique sont en moyenne plus récents. Une partie de ces équipements arrivés en fin de vie a été renouvelée au cours des deux dernières décennies. Dans les communes rurales, près de la moitié des équipements spécifiques a été mise en service après 1995 (contre 27 % dans les communes urbaines). Au sein de ces communes, seuls 38 équipements spécifiques datent d'avant 1975 et quatre d'entre eux ont été rénovés depuis 2005. ■

Encadré **Choix des équipements et des fédérations sportives**

Dans le cadre de l'analyse de la pratique sportive dans le Grand Est et dans ses communes rurales, le choix a été fait de se concentrer sur huit catégories d'équipements structurants, considérées comme essentielles à la pratique des disciplines sportives les plus populaires et qui peuvent répondre à des enjeux de société comme l'apprentissage de la nage par exemple.

Quatre catégories d'équipements sont à usage générique et permettent de pratiquer une multitude d'activités sportives :

- les terrains de grands jeux (terrains mixtes, terrains de football, terrains de rugby) ;
- les plateaux d'éducation physique et sportive/multisports (EPS/multisports) ;
- les salles multisports (communément appelés gymnases) ;
- les salles polyvalentes (dont les salles non spécialisées et les salles des fêtes).

Les quatre autres catégories d'équipements ont un usage plus spécifique et permettent de pratiquer les principales disciplines sportives indépendamment des conditions climatiques :

- les bassins de natation couverts (mixtes, ludiques, sportifs) ;
- les courts de tennis couverts ;
- les salles d'arts martiaux (dont les dojos) ;
- les manèges équestres.

Début 2017, le Grand Est compte 11 595 équipements génériques et 2 044 équipements spécifiques.

Par ailleurs, les fédérations sportives qui utilisent ces équipements et fédèrent un grand nombre de licenciés ont été privilégiées. Il s'agit des fédérations de football, de rugby, de basket-ball, de handball, de volley-ball, de gymnastique (y compris la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire et la fédération du sport pour tous), de danse, de natation, de tennis, d'équitation, de judo et autres arts martiaux. En 2014, ces fédérations regroupaient plus de la moitié des licenciés sportifs de la région.

Terrains de grands jeux : équipements les plus accessibles

Le Grand Est dispose de 5 066 terrains de grands jeux. Il s'agit de la deuxième région à en proposer le plus au regard de sa population. Une commune sur deux possède au moins un terrain, permettant à 99 % de la population d'y accéder en moins de 10 minutes. Les terrains de grands jeux sont parmi les équipements les plus anciens, un sur trois ayant été mis en service avant 1975. Deux tiers des terrains bénéficient d'un confort satisfaisant mais un quart n'a aucun sanitaire ni vestiaire, essentiellement dans les communes rurales.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Début 2017, le Grand Est compte 5 066 terrains de grands jeux (figure 1), servant essentiellement à la pratique du football (encadré). Avec 9,1 terrains pour 10 000 habitants, la région affiche le deuxième taux d'équipement le plus élevé après la Bourgogne-Franche-Comté (9,7).

La Moselle est le département qui possède le plus de terrains de grands jeux, avec plus de 1 000 terrains présents sur son territoire. Toutefois, du fait de leur plus faible population, la Haute-Marne et la Meuse ont les taux d'équipement les plus élevés, avec respectivement 15,3 et 12,8 terrains pour 10 000 habitants. À l'inverse, ce sont les départements rhénans qui en comptent le moins.

Dans la région, une commune sur deux dispose d'au moins un terrain de grands jeux. Les communes les plus denses sont très largement équipées (91 %). Les communes rurales le sont moins, mais 44 % bénéficient d'au moins un terrain. Ainsi, 3 200 terrains sont situés dans une commune rurale, ce qui correspond à près de 14 équipements pour 10 000 habitants (contre 5,7 en milieu urbain). L'espace rural du Grand Est est mieux doté qu'en moyenne dans les régions de province (10,7 pour 10 000 habitants). Cet équipement est d'ailleurs proportionnellement plus présent dans les communes de très faible densité (15,6 terrains pour 10 000 habitants).

La quasi-totalité de la population à moins de 10 minutes d'un terrain de grands jeux

Presque 100 % de la population régionale réside à moins de 10 minutes en voiture d'un terrain de grands jeux (figure 2). Ainsi, seulement 30 000 personnes doivent effectuer un trajet supérieur à 10 minutes pour atteindre un terrain.

Souvent localisés à l'écart des communes, les terrains de grands jeux sont moins facilement accessibles par les transports en commun. Dans la région, 44 % des terrains sont situés à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par les transports collectifs. L'accessibilité par les transports en commun est plus faible dans les communes rurales de la région mais meilleure qu'à l'échelle de la France de province (30 % contre 25 %). Dans la Meuse et dans l'Aube, où le réseau de transports collectifs est moins dense, la quasi-totalité des terrains situés dans une commune rurale sont éloignés d'un arrêt.

Un terrain de grands jeux sur trois mis en service avant 1975

Les terrains de grands jeux sont des équipements plutôt anciens : dans la région comme au niveau national, près de 30 % des terrains ont été mis en service avant 1975. Parmi ceux-ci, seuls un sur dix a été rénové depuis 2005. Dans la Marne et les Ardennes, environ trois terrains sur dix datent d'avant 1975 sans avoir été récemment rénovés ou remis aux normes. À l'inverse, la Meuse dispose du parc le moins ancien : les équipements de ce département ont été majoritairement réalisés entre 1975 et 1995.

Le parc de terrains de grands jeux est plus ancien dans l'espace rural. En effet, sur la période récente, ces équipements se sont davantage développés dans l'espace non rural, qui ne compte pour l'instant qu'un tiers des terrains. Ainsi, 5 % des terrains des communes rurales ont été mis en service depuis 2005, contre 8 % des terrains de l'espace urbain.

L'ancienneté des terrains de grands jeux dans l'espace rural peut expliquer leur moindre niveau de confort. Dans la région, deux tiers des terrains de grands jeux possèdent des vestiaires et des sanitaires mais plus

d'un quart ne bénéficient d'aucun aménagement de confort, essentiellement dans les communes isolées, de très faible densité.

Près de sept terrains de grands jeux sur dix sont aménagés pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, qu'ils soient situés dans une commune rurale ou non, mais cette proportion est inférieure à celle de la province. Moins d'un tiers des terrains des Ardennes, de la Haute-Marne et de la Marne, plus anciens, sont équipés pour l'accueil de personnes handicapées.

Les terrains de grands jeux de la région sont surtout utilisés par des clubs (73 %). Ils ont également un usage individuel et familial (46 %) et sont fréquentés dans un cadre scolaire (44 %). La pratique en club est un peu moins importante dans les communes rurales au même titre que la fréquentation scolaire (70 % et 42 %). ■

Encadré Une pratique quasiment exclusive du football

La quasi-totalité des terrains de grands jeux de la région permettent la pratique du football (95 %). Vient ensuite le rugby, praticable sur 3 % des terrains et le basket-ball sur 2 % des terrains.

Comme ailleurs, le football est le premier sport en termes de pratique sportive licenciée. La fédération française de football a délivré plus de 203 000 licences en 2014 aux habitants du Grand Est. La présence de clubs professionnels (FC Metz, RC Strasbourg, AS Nancy-Lorraine, ESTAC de Troyes et Stade de Reims) accentue la pratique du football dans la région. Seulement 5 % des licenciés sont des femmes et 65 % sont âgés de 15 à 59 ans.

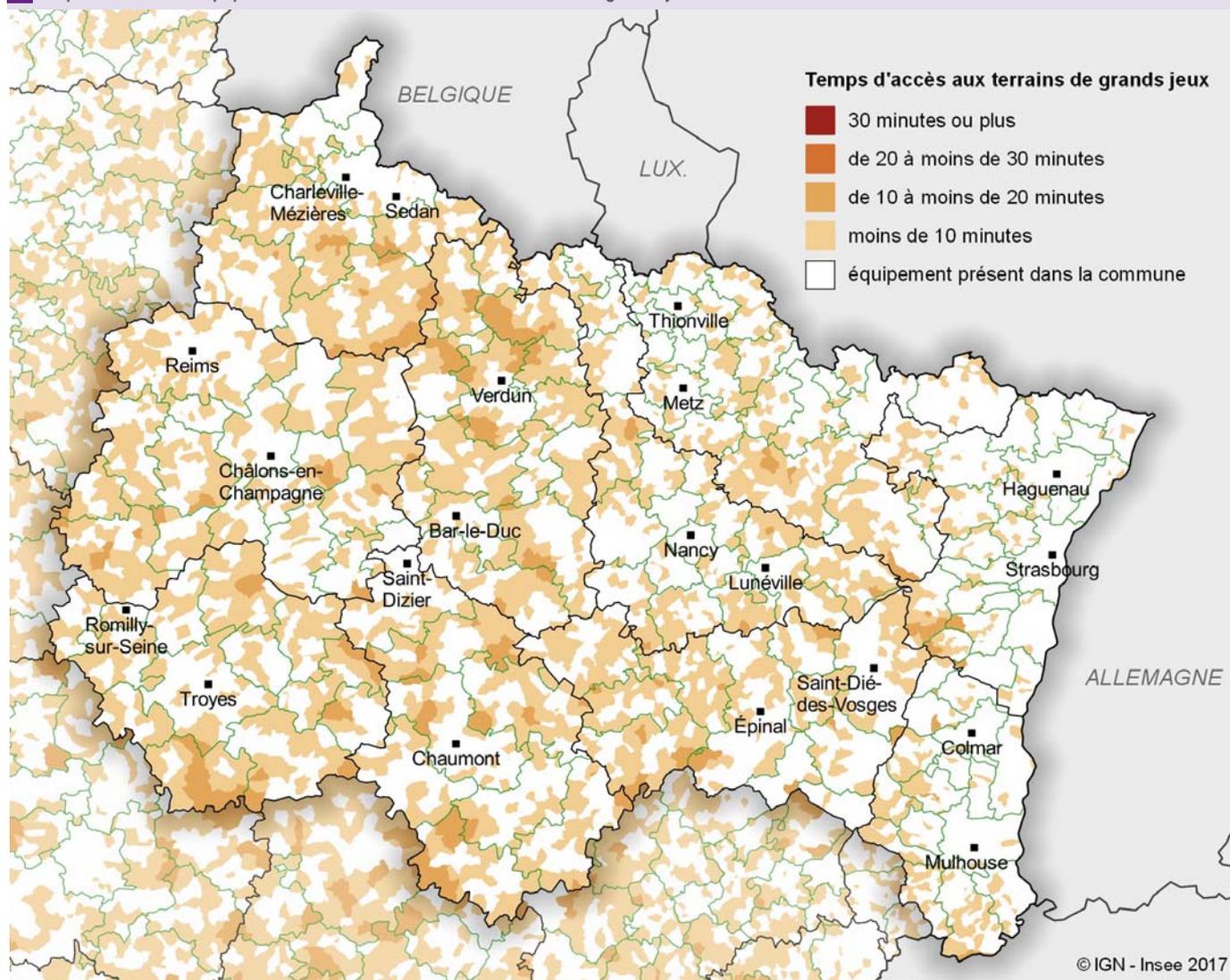
La fédération de football regroupe 21 % des licenciés résidant dans une commune rurale (contre 15 % des licenciés des communes urbaines). Le football est un sport plus spécifique dans ces communes car le terrain de grands jeux est souvent l'unique équipement disponible, notamment dans les communes les plus isolées.

1 Plus de 44 % des communes rurales équipées d'un terrain de grands jeux

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	298	10,6	35,9	100,0	99,3	0,0	33,9	4,7
Aube	306 581	51,9	263	8,6	33,4	94,1	98,1	0,0	26,2	6,1
Marne	569 999	41,6	587	10,3	41,4	100,0	99,6	0,0	33,2	4,4
Haute-Marne	181 521	66,3	279	15,4	34,5	100,0	98,0	0,0	20,4	4,3
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	638	8,7	46,9	96,1	99,9	0,0	33,4	5,8
Meuse	192 094	75,9	245	12,8	31,5	100,0	97,2	0,0	20,0	5,7
Moselle	1 046 873	34,6	1 018	9,7	55,8	94,5	99,9	0,0	34,0	6,3
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	823	7,4	69,1	86,7	99,7	0,0	26,7	8,9
Haut-Rhin	758 723	35,8	582	7,7	61,8	80,2	99,5	0,0	24,4	8,8
Vosges	375 226	62,6	333	8,9	36,5	87,0	99,2	0,0	25,8	7,5
Grand Est	5 552 388	41,7	5 066	9,1	44,3	90,9	99,4	0,0	29,2	6,6
France de province	51 738 058	42,4	39 008	7,5	44,6	92,8	99,1	0,0	30,1	6,7

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 La quasi-totalité de la population à moins de 10 minutes d'un terrain de grands jeux



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Plateaux EPS : le Grand Est particulièrement bien équipé

Le Grand Est compte plus de 2 300 plateaux EPS. Il s'agit de la deuxième région qui en possède le plus au regard de sa population. Les plateaux EPS sont relativement bien répartis sur le territoire, avec près de 95 % de la population y ayant accès en moins de 10 minutes. Seuls quelques habitants de Haute-Marne sont à plus de 30 minutes de l'équipement le plus proche. Avec plus d'un quart des plateaux EPS mis en service après 2005, la région dispose d'un parc plutôt récent, en particulier dans le rural. Conséquemment, leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite est élevée.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, 2 324 plateaux EPS (d'éducation physique et sportive) sont à la disposition des habitants du Grand Est (figure 1). Les plateaux EPS sont des installations extérieures permettant la pratique libre de nombreux sports tels que le basket-ball, le handball ou encore, le football (encadré).

Avec 4,2 plateaux EPS pour 10 000 habitants, le Grand Est se révèle la deuxième région qui en compte proportionnellement le plus, après la Bourgogne-Franche-Comté (5,1 pour 10 000). En moyenne, la France de province dispose de 3,5 plateaux pour 10 000 habitants.

La Moselle est particulièrement bien équipée avec 7 plateaux EPS pour 10 000 habitants. À l'inverse, la Haute-Marne, le Haut-Rhin et l'Aube en possèdent moins de 3 pour 10 000 habitants. De manière générale, les équipements sont bien répartis sur le territoire, hormis dans le Saulnois, un peu moins bien doté.

Les communes rurales de la région ont un taux d'équipement supérieur aux communes plus denses (5,4 contre 3,3 pour 10 000 habitants) comme en moyenne dans le rural des régions de province (4,1 pour 10 000 habitants). La partie rurale haut-marnaise fait néanmoins exception : avec 19 plateaux EPS, seulement 4 % des communes sont équipées (contre 22 % en moyenne dans les communes rurales de la région). Le taux d'équipement y est ainsi particulièrement faible (1,6 pour 10 000 habitants).

95 % de la population à moins de 10 minutes d'un plateau EPS

Dans la région, 95 % de la population met moins de 10 minutes en voiture pour se

rendre à un plateau EPS. L'accessibilité est plus faible en Haute-Marne où 32 % des habitants résident à plus de 10 minutes d'un plateau (figure 2). Toutefois, très peu de personnes en sont éloignées de plus de 30 minutes. C'est néanmoins le cas dans la vallée de l'Aujon (Haute-Marne) et cela concerne 370 personnes.

En outre, plus de la moitié des plateaux EPS de la région sont à moins de 10 minutes d'un arrêt desservi par des transports en commun. Les plateaux situés dans l'espace rural sont plus souvent accessibles par les transports collectifs dans le Grand Est que dans l'ensemble de la France de province (37 % contre 28 %). Toutefois, la desserte en transports en commun est particulièrement faible dans la Meuse, notamment dans son espace rural (3 %).

Des équipements souvent récents

Avec plus de 600 plateaux EPS mis en service après 2005, le Grand Est bénéficie d'un parc d'équipement plus récent qu'en moyenne dans la France de province (26 % contre 23 %). Près de deux tiers des mises en services récentes ont eu lieu dans une commune rurale. Dans la Meuse et dans les Vosges, les nouvelles constructions sont aussi plus souvent situées dans l'espace rural, respectivement 93 % et 85 % des ouvertures récentes. Ainsi, dans les communes rurales du Grand Est, ce sont plus de trois plateaux EPS sur dix qui datent d'après 2005.

Ce parc plus récent dans le rural peut expliquer une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite : 77 % des équipements disposent d'aménagements permettant leur accueil, contre 63 % dans

les communes non rurales. Les plateaux EPS de la Marne sont plus souvent anciens : 19 % ont été mis en service avant 1975, soit 8 points de plus qu'au niveau régional, et très peu ont été rénovés depuis 2005. Cette ancienneté a un impact pour les personnes à mobilité réduite : seulement 37 % des plateaux EPS marnais leur sont accessibles. Les plateaux EPS sont principalement utilisés dans le cadre d'une pratique individuelle ou familiale. Plus de la moitié sont également utilisés dans un cadre scolaire, en particulier dans les communes rurales. ■

Encadré Du basket-ball, du handball et du football

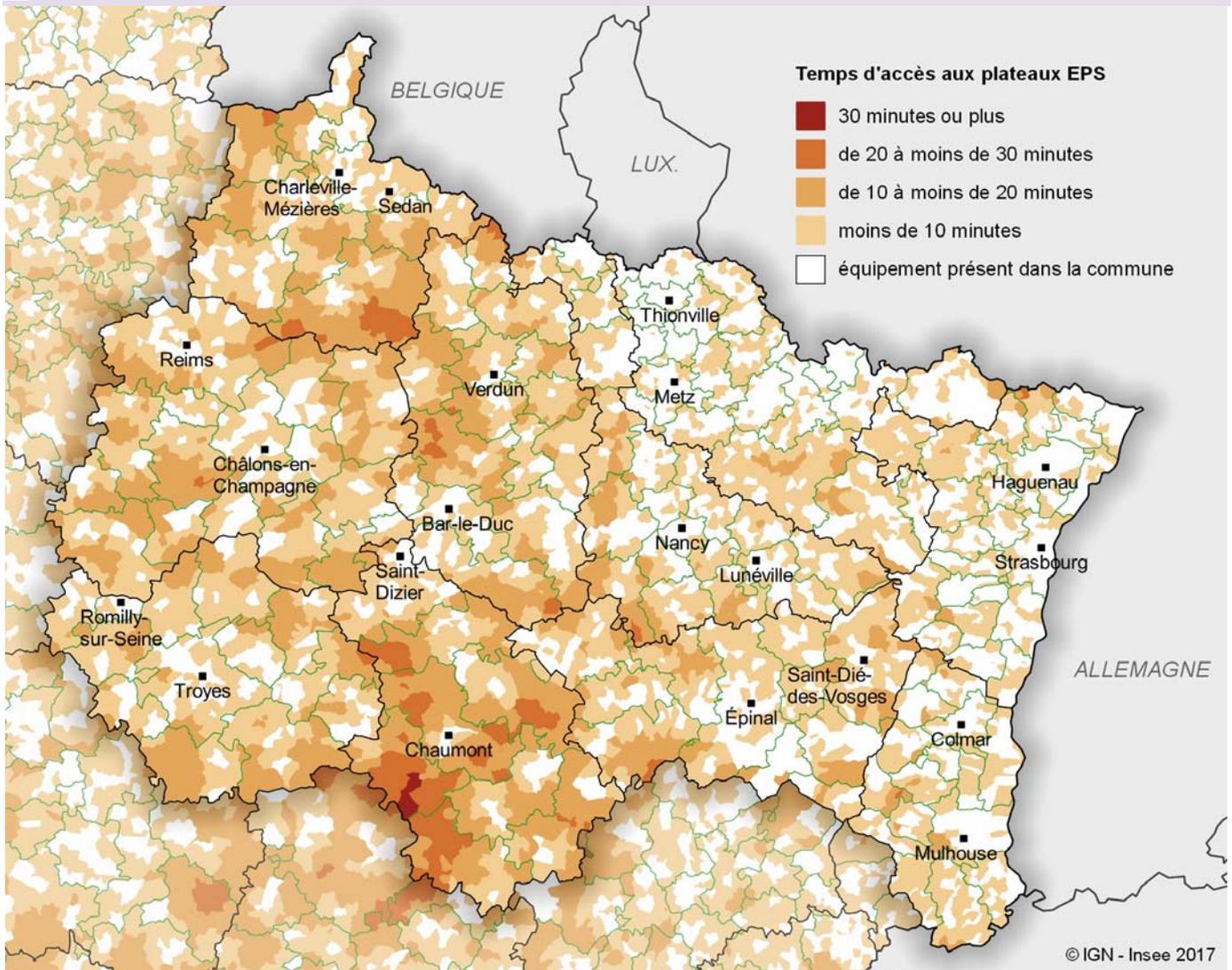
En moyenne, les plateaux EPS permettent la pratique de trois activités différentes. Le basket-ball est le sport le plus communément praticable, avec 85 % des plateaux adaptés pour cette discipline, et on peut jouer au handball et au football sur respectivement 75 % et 69 % des plateaux. Dans l'espace rural, le volley-ball et le tennis sont davantage pratiqués sur les plateaux EPS que dans l'espace urbain, puisque les équipements spécifiques (terrains de volley-ball, courts de tennis) sont moins présents.

En 2014, le Grand Est dénombre 55 000 licenciés de handball et 39 000 licenciés de basket-ball. Ces sports comptent un tiers de femmes et attirent surtout les plus jeunes : deux tiers des licenciés de handball et 40 % de ceux de basket-ball ont moins de 15 ans. Ces activités sportives sont un peu plus féminisées dans les communes rurales de la région où les adeptes du basket-ball sont aussi un peu plus jeunes, à l'inverse du handball.

1 22 % des communes rurales équipées en plateaux EPS

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	99	3,5	13,1	80,0	88,2	0,0	9,1	23,2
Aube	306 581	51,9	87	2,8	13,0	70,6	90,8	0,0	6,9	35,6
Marne	569 999	41,6	202	3,5	12,9	73,9	90,9	0,0	19,3	22,8
Haute-Marne	181 521	66,3	45	2,5	4,4	100,0	67,8	0,2	6,7	20,0
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	311	4,3	23,7	78,9	97,4	0,0	13,5	28,3
Meuse	192 094	75,9	107	5,6	14,1	60,0	84,8	0,0	12,1	26,2
Moselle	1 046 873	34,6	733	7,0	44,7	83,6	99,7	0,0	12,8	23,6
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	394	3,6	41,6	57,8	99,7	0,0	7,4	32,5
Haut-Rhin	758 723	35,8	214	2,8	32,1	55,6	97,5	0,0	11,2	20,6
Vosges	375 226	62,6	132	3,5	18,3	60,9	90,6	0,0	5,3	25,8
Grand Est	5 552 388	41,7	2 324	4,2	22,0	70,2	94,9	0,0	11,4	26,0
France de province	51 738 058	42,4	18 326	3,5	22,6	72,2	93,2	0,1	13,8	23,3

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Une partie du Sud de la Haute-Marne et de l'Argonne ardennaise à 20 minutes ou plus d'un plateau EPS

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Gymnases : 10 % des communes rurales équipées, mais peu d'habitants éloignés

Le Grand Est dispose de 1 925 salles multisports ou gymnases. Seulement 10 % des communes rurales possèdent ces équipements, plutôt concentrés dans l'espace urbain. Cependant, il s'agit d'un équipement accessible, avec près de 93 % de la population qui peut s'y rendre en moins de 10 minutes. Près d'un gymnase sur trois a été mis en service avant 1975. La majorité de ces équipements a été construit entre 1975 et 1995, notamment dans les communes rurales. Dans ces espaces, les gymnases sont plus souvent aménagés pour la pratique du tennis ou du judo, afin de pallier le manque d'équipements spécifiques.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Début 2017, le Grand Est compte 1 925 salles multisports (*figure 1*), communément appelées gymnases, permettant de pratiquer de nombreux sports comme le basket-ball, le volley-ball ou le handball (*encadré*). La région dispose ainsi de 3,5 gymnases pour 10 000 habitants, soit un taux d'équipement supérieur à la France de province (3,0). Seules les régions Bretagne et Pays de la Loire ont des taux plus élevés.

Seulement 10 % des communes rurales sont équipées d'au moins une salle multisports, avec un écart important entre le Haut-Rhin et l'Aube (19 % et 6 %). Les gymnases sont beaucoup plus nombreux dans l'espace urbain, où plus de deux communes sur trois en sont équipées.

Les Ardennes est le département le mieux doté en gymnases (près de 5 pour 10 000 habitants), notamment dans le rural. À l'inverse, les communes rurales de l'Aube et la Meurthe-et-Moselle ont les plus faibles taux d'équipement. La Meuse et la Haute-Marne sont également bien équipées, mais essentiellement dans les espaces urbains.

Plus de neuf personnes sur dix à moins de 10 minutes d'un gymnase

Près de 93 % de la population du Grand Est vit à moins de 10 minutes d'un gymnase. Mais 410 000 personnes doivent effectuer un trajet supérieur à 10 minutes pour accéder à ce type d'équipement. Il s'agit essentiellement d'habitants de communes rurales. Toutefois, aucun habitant ne se situe à 30 minutes ou davantage du gymnase le plus proche. Certains résidents doivent effectuer entre 20 et 30 minutes de trajet, notamment dans la vallée de l'Aujon (Haute-Marne), dans le Chaourçois (Aube) ainsi que dans quelques communes du sud de la Marne (*figure 2*).

La forte concentration des salles multisports en milieu urbain leur assure une bonne desserte par les transports en commun. C'est le cas pour près de 70 % des équipements, situés à moins de 10 minutes de marche d'un arrêt desservi par les transports collectifs. L'accessibilité est plus faible dans les communes rurales (42 % des gymnases proches des transports en commun) mais meilleure qu'en moyenne dans l'espace rural de province (37 %).

Un gymnase sur trois mis en service avant 1975

Les gymnases de la région sont relativement anciens : 32 % ont été mis en service avant 1975, contre 27 % en France de province. Parmi ceux-ci, deux sur dix ont été rénovés depuis 2005. En Moselle, 46 % des gymnases sont antérieurs à 1975, dont seulement un sur dix a connu une rénovation récente. Les salles multisports les plus anciennes se situent fréquemment dans l'espace urbain. Seulement 19 % des équipements dans le rural ont été construits avant 1975. L'espace rural a profité de programmes de développement des équipements sportifs génériques durant les années 1980 et le début des années 1990, sous l'impulsion de politiques sportives régionales. Ainsi, plus de la moitié des gymnases situés en milieu rural ont été mis en service entre 1975 et 1995. Environ 10 % des salles multisports sont postérieures à 2005, qu'elles soient situées ou non dans une commune rurale. Le Bas-Rhin et la Marne comptent respectivement 46 et 29 gymnases récents, soit 13 % de leur parc.

Cette moindre ancienneté des gymnases dans l'espace rural peut expliquer leur meilleure accessibilité aux personnes handicapées. En effet, dans les communes

rurales, 78 % des salles multisports sont aménagées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite (71 % dans les autres communes). L'accessibilité est toutefois inférieure à la moyenne de province, où le parc de gymnases est globalement un peu moins ancien. En outre, près de 90 % des gymnases sont équipés de vestiaires et de douches ; ils bénéficient d'un niveau de confort très satisfaisant, quel que soit le type de commune.

Les salles multisports de la région sont presque toutes utilisées par les établissements scolaires (92 %). Par ailleurs, 77 % des gymnases accueillent des clubs sportifs. La pratique individuelle et familiale ne concerne que 10 % des gymnases. Elle est toutefois plus répandue dans le rural (17 % des gymnases), comme la pratique en club (92 %).

Encadré Les salles multisports du rural pallient le manque d'équipements spécifiques

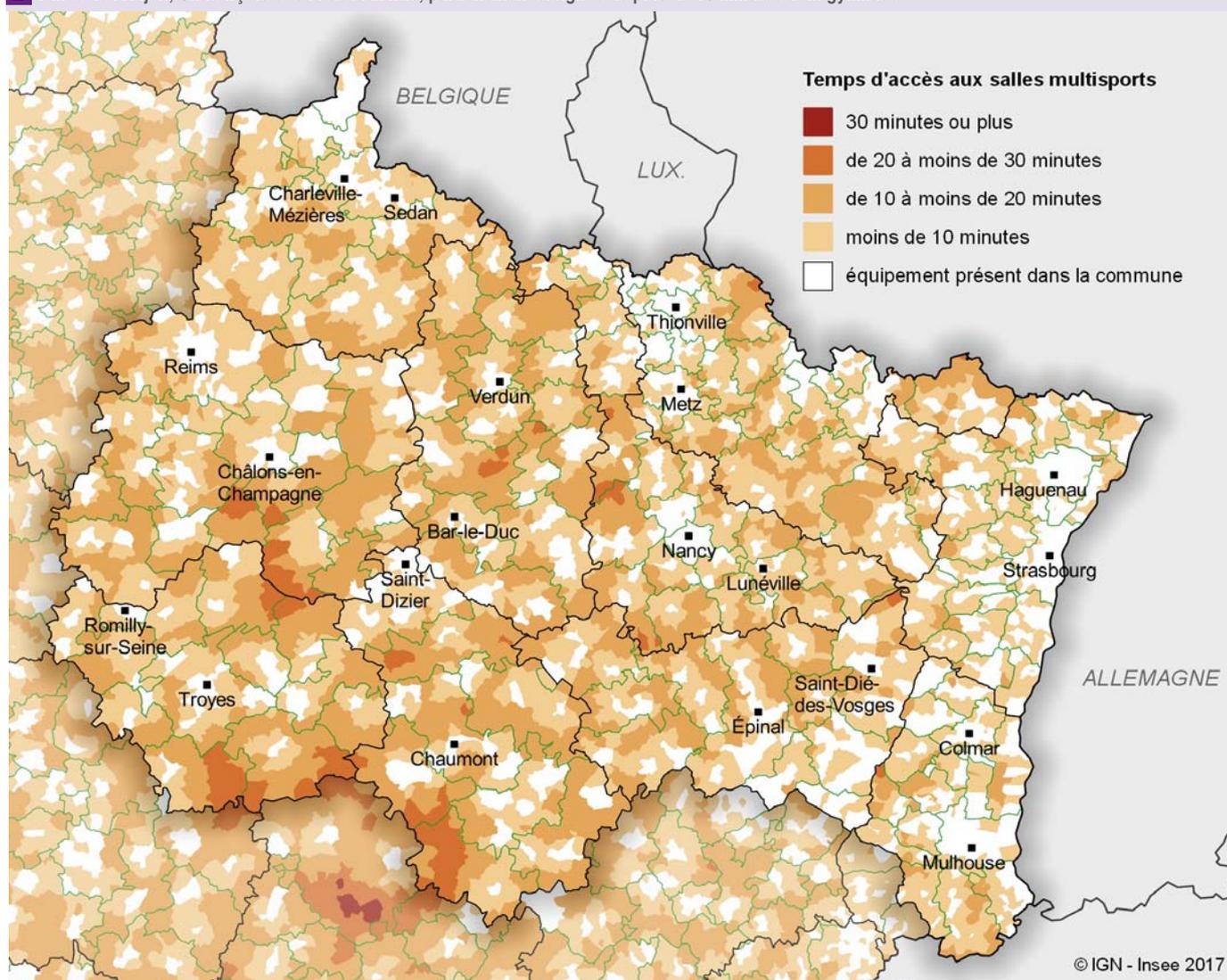
Dans l'espace rural, les gymnases permettent en moyenne la pratique de 5,3 sports, contre 5,0 dans les autres communes. C'est la conséquence du manque de certains équipements spécifiques dans ces territoires, comme les courts de tennis ou les salles d'arts martiaux. Ainsi, bien que le basket-ball soit le sport le plus souvent praticable dans les salles multisports (73 % d'entre eux), devant le volley-ball et le handball (65 % et 62 %), les possibilités de pratique varient selon le type de commune. Le tennis peut être pratiqué dans 54 % des gymnases ruraux, contre 33 % dans les autres gymnases. Près d'un gymnase sur deux permet la pratique du football dans le rural, contre un sur trois dans l'espace urbain. La gymnastique volontaire est praticable dans 26 % des salles, contre 13 % dans les communes urbaines. Autre activité remarquable dans les gymnases ruraux, la pratique du judo est possible dans 10 % des salles, contre 6 % dans les communes urbaines.

1 Seulement 10 % des communes rurales équipées d'un gymnase

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	139	4,9	11,7	85,0	93,2	0,0	30,9	10,1
Aube	306 581	51,9	92	3,0	6,0	70,6	82,3	0,0	28,3	10,9
Marne	569 999	41,6	208	3,6	8,9	78,3	91,3	0,0	30,3	13,9
Haute-Marne	181 521	66,3	74	4,1	6,0	100,0	79,1	0,0	21,6	12,2
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	238	3,3	7,3	72,4	93,2	0,0	32,4	7,1
Meuse	192 094	75,9	81	4,2	6,9	100,0	79,1	0,0	34,6	1,2
Moselle	1 046 873	34,6	372	3,6	10,6	70,0	93,7	0,0	46,2	6,5
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	358	3,2	18,3	64,4	98,0	0,0	23,5	12,8
Haut-Rhin	758 723	35,8	239	3,2	18,6	53,1	96,3	0,0	28,9	11,3
Vosges	375 226	62,6	124	3,3	8,6	73,9	88,6	0,0	25,8	8,9
Grand Est	5 552 388	41,7	1 925	3,5	9,9	68,2	92,6	0,0	31,7	9,8
France de province	51 738 058	42,4	15 367	3,0	13,4	73,7	91,9	0,2	26,6	10,8

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Vallée de l'Aujon, Chaourçois et sud de la Marne, partiellement éloignés de plus de 10 minutes d'un gymnase



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Salles polyvalentes : plus de deux salles sur trois se situent dans une commune rurale

Le Grand Est compte 2 280 salles polyvalentes permettant la pratique d'une activité sportive. Il s'agit de la région qui en possède le plus au regard de sa population. Plus de deux salles sur trois se situent dans une commune rurale. Conséquemment, la quasi-totalité des habitants de la région sont à moins de 10 minutes d'une salle polyvalente. Plus de deux salles sur dix ont été mises en service avant 1975. Ces équipements sont plus récents dans l'espace rural, où ils facilitent d'ailleurs l'accueil des personnes handicapées. La moitié des salles permettent de pratiquer la gymnastique. Dans les communes rurales, les salles sont moins souvent aménagées pour d'autres activités comme la danse.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Est compte 2 280 salles polyvalentes permettant la pratique d'au moins une activité sportive comme la gymnastique ou la danse (*encadré*). La région dispose ainsi de 4,1 salles polyvalentes pour 10 000 habitants (*figure 1*), soit le taux d'équipement le plus élevé devant la Bourgogne- Franche-Comté et l'Occitanie (respectivement 3,4 et 3,2 pour 10 000 habitants).

Plus des deux tiers des salles polyvalentes de la région se situent dans une commune rurale : on y dénombre 6,6 salles pour 10 000 habitants contre 2,3 dans les communes urbaines. La faible présence d'équipements sportifs dans l'espace rural peut favoriser la mise à disposition des salles polyvalentes pour la pratique sportive. Par ailleurs, ces salles sont souvent le seul équipement couvert.

La Moselle se distingue par un taux d'équipement élevé à la fois dans les espaces ruraux et les communes urbaines (respectivement 12 et 4,7 salles pour 10 000 habitants). La Haute-Marne et la Meuse sont également bien équipées, surtout dans les communes rurales. À l'inverse, l'Aube est le département le moins bien doté, quel que soit le type de commune.

Une grande majorité de la population à moins de 10 minutes

Plus de 96 % de la population du Grand Est réside à moins de 10 minutes d'une salle polyvalente permettant la pratique sportive. Aucun habitant de la région ne réside dans une commune située à plus de 30 minutes d'une salle, mais une partie de la population de l'Argonne ardennaise doit faire un trajet de 20 à 30 minutes pour accéder à la salle polyvalente la plus proche (*figure 2*).

En raison de leur implantation majoritairement rurale, seulement la moitié des salles polyvalentes de la région se trouve à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports en commun. Dans les communes rurales du Grand Est, 37 % des équipements sont proches d'un arrêt (contre 27 % dans l'espace rural de province). La desserte est toutefois moins bonne dans certains départements de la région où le réseau de transports collectifs est peu développé. Notamment, seules 3 % des 102 salles meusiennes et 10 % des 95 salles haut-marnaises sont proches d'un arrêt desservant une salle polyvalente.

De nombreuses salles mises en service avant 1975

Près de 22 % des salles polyvalentes de la région ont été mises en service avant 1975, parmi lesquelles moins de deux sur dix ont été rénovées depuis 2005. La proportion de salles anciennes est moins élevée dans l'espace rural que dans les communes plus denses (19 % contre 26 %). Dans les communes rurales, la moitié des salles polyvalentes ont été construites entre 1975 et 1994. En conséquence, elles s'inscrivent plus souvent dans les normes d'accessibilité aux personnes handicapées : près de huit salles sur dix sont aménagées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite dans l'espace rural, contre un peu moins de sept sur dix dans l'espace urbain. Peu de salles ont été récemment mises en service, dans le milieu rural comme urbain. Toutefois, dans l'Aube, 12 % des salles ont été construites après 2005 (6 % dans l'ensemble de la région), essentiellement dans des communes rurales.

Seulement 30 % des salles polyvalentes disposent de vestiaires et de douches, soit 28 % dans les communes rurales et 37 % dans les autres communes. La pratique sportive n'est pas forcément la fonction principale de ces salles, si bien que peu d'entre elles disposent d'installations de confort. Neuf salles sur dix sont utilisées dans un cadre récréatif et un peu plus de la moitié dans un cadre scolaire. Elles sont plus rarement fréquentées par des clubs (43 %) ou dans le cadre d'une pratique individuelle ou familiale (38 %). Dans le rural, l'usage individuel et familial ou par les clubs est un peu plus répandu. ■

Encadré Dans le rural, la gymnastique volontaire est praticable dans la moitié des salles

Plusieurs activités sportives peuvent être pratiquées dans les salles polyvalentes de la région. La gymnastique volontaire est l'activité la plus fréquente : elle peut être pratiquée dans 45 % des salles, particulièrement dans les communes rurales (51 % des salles). Viennent ensuite la danse (praticable dans 33 % des salles), les activités de forme et de santé (23 %) et le tennis de table (19 %). Les équipements des communes rurales sont moins souvent aménagés pour ces activités.

En 2014, le Grand Est compte 32 000 licenciés de la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV) ainsi que 35 000 licenciés de la fédération Sports pour tous (FFSPT). Très présentes en milieu rural, elles comprennent plus de 90 % de femmes parmi leurs licenciés et plus d'un tiers de personnes de plus de 60 ans.

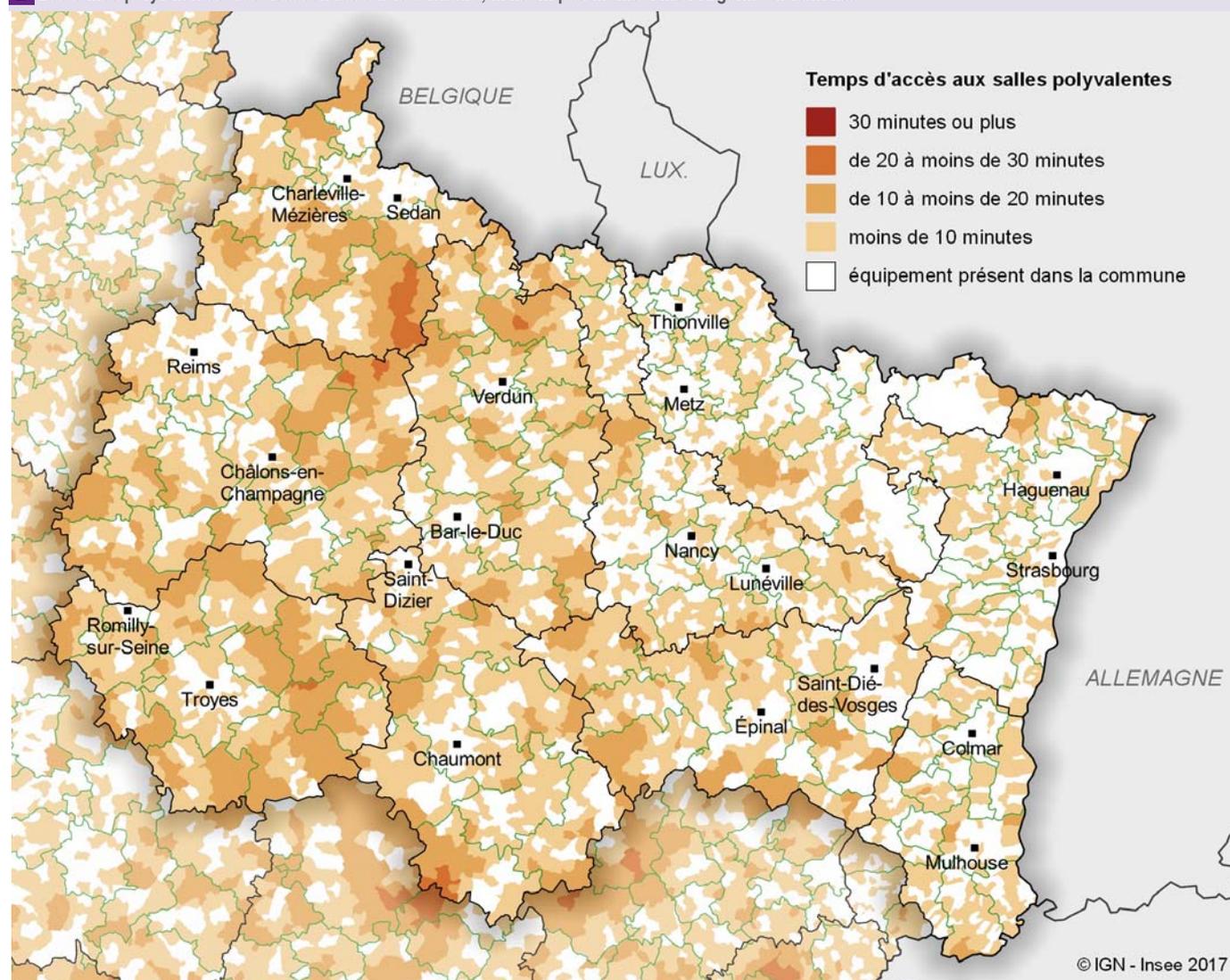
Les licenciés de la fédération d'éducation physique et de gymnastique volontaire sont plus représentés dans les communes rurales, à l'inverse des licenciés de la fédération de gymnastique.

1 Plus d'un quart des communes rurales équipées d'une salle polyvalente

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	117	4,2	19,2	60,0	90,1	0,0	22,2	4,3
Aube	306 581	51,9	65	2,1	11,1	70,6	84,1	0,0	13,8	12,3
Marne	569 999	41,6	269	4,7	21,6	82,6	94,7	0,0	21,6	5,6
Haute-Marne	181 521	66,3	103	5,7	21,3	80,0	95,1	0,0	15,5	3,9
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	263	3,6	31,1	52,6	97,4	0,0	23,6	9,5
Meuse	192 094	75,9	107	5,6	18,5	40,0	91,5	0,0	18,7	5,6
Moselle	1 046 873	34,6	757	7,2	50,3	79,1	99,7	0,0	24,3	5,8
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	294	2,6	45,5	51,1	99,4	0,0	18,7	3,7
Haut-Rhin	758 723	35,8	180	2,4	36,1	53,1	97,6	0,0	23,9	4,4
Vosges	375 226	62,6	125	3,3	17,5	52,2	90,0	0,0	17,6	7,2
Grand Est	5 552 388	41,7	2 280	4,1	27,6	61,6	96,1	0,0	21,7	5,9
France de province	51 738 058	42,4	14 318	2,8	29,1	55,0	91,5	0,2	20,9	7,2

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Des salles polyvalentes très accessibles sur le territoire, mais un peu moins dans l'Argonne ardennaise



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Piscines couvertes : peu d'équipements dans l'espace rural

Le Grand Est dispose de 296 bassins de natation couverts, le plus souvent situés dans les pôles urbains. Seule une cinquantaine de communes rurales sont équipées d'un bassin couvert. Plus de 88 000 habitants sont à 30 minutes ou davantage du bassin couvert le plus proche. Ces difficultés d'accessibilité sont particulièrement fortes dans l'Aube et la Haute-Marne. Depuis le milieu des années 1990, de nombreuses piscines ont été mises en service. Elles remplacent souvent d'anciens bassins construits lors du plan « 1 000 piscines » des années 1970.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, parmi les 409 bassins de natation du Grand Est, 296 sont couverts, soit 72 % (figure 1). Avec 0,5 bassin couvert pour 10 000 habitants, la région dispose d'un taux d'équipement équivalent à la France de province. Les piscines couvertes permettent une pratique tout au long de l'année, indépendamment des conditions météorologiques. Ces équipements participent ainsi pleinement à l'intérêt général de l'apprentissage de la nage. Ils sont également privilégiés pour la pratique scolaire (encadré).

Les bassins de natation couverts sont fortement concentrés dans les pôles urbains. Seulement 77 bassins couverts se situent dans l'espace rural et un dans une commune très peu dense. Plus de 20 % des communes urbaines bénéficient de la présence d'une piscine couverte, tandis que seul 1 % des communes rurales en dispose (56 communes). Ces dernières ont ainsi un taux d'équipement deux fois plus faible que les communes non rurales (0,3 contre 0,7 bassin couvert pour 10 000 habitants), notamment car les piscines de ces communes sont plus souvent découvertes.

Avec 25 piscines couvertes, le département des Vosges est celui qui en compte proportionnellement le plus (0,7 pour 10 000 habitants). En effet, ce département accueille plusieurs centres de vacances privés aux alentours d'Epinal, possédant une piscine couverte. À l'inverse, le nombre de bassins de natation couverts est particulièrement limité en Haute-Marne : on en dénombre sept, dont seulement deux sont situés dans une commune rurale. De la même manière, la Meuse ne compte que neuf piscines couvertes, dont quatre seulement dans l'espace rural.

88 000 habitants à plus de 30 minutes d'un bassin couvert

Plus de 88 000 habitants de la région sont situés à plus de 30 minutes de trajet d'une piscine couverte, soit près de 2 % de la population régionale. Il s'agit presque exclusivement d'habitants de communes rurales. Plus de la moitié des personnes éloignées résident en Haute-Marne et dans l'Aube, notamment aux extrémités nord et sud des départements (figure 2). D'autres zones rurales sont partiellement très éloignées des équipements : la Thiérache (Ardennes), l'Argonne, le sud Toulinois (Meurthe-et-Moselle) et le Saulnois (Moselle).

Souvent localisées en centre-ville, les piscines couvertes jouissent d'une bonne accessibilité en transports en commun. En effet, 78 % des bassins couverts de la région sont à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports collectifs. L'accessibilité aux équipements des communes rurales est plus faible mais bien meilleure dans le Grand Est qu'au niveau de la France de province (58 % contre 45 %).

De nombreux bassins couverts mis en service depuis les années 1990

Près de la moitié des bassins couverts ont été construits entre 1965 et 1984. Ces constructions ont notamment été encouragées par le plan « 1 000 piscines » des années 1970. Les mises en service sont nombreuses depuis le milieu des années 1990, ce qui correspond à la fin de vie des piscines construites au début de ce plan. Les piscines couvertes sont globalement moins anciennes en milieu rural. Seulement 12 % ont été mises en service avant 1975, contre 33 % dans les communes plus denses. Parmi les bassins les plus anciens, un quart a subi une rénovation

depuis 2005. Ainsi, dans le rural, huit bassins construits avant 1975 n'ont pas été rénovés récemment contre 48 dans l'urbain.

La totalité des bassins de natation couverts de la région sont équipés de sanitaires et de vestiaires. Quatre piscines couvertes sur dix possèdent un sauna et trois sur dix disposent d'un aménagement de type bain bouillonnant, bain vapeur ou solarium. Par ailleurs, quatre piscines couvertes sur cinq sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, aussi bien dans l'espace rural que dans les communes urbaines.

La quasi-totalité des piscines couvertes du Grand Est sont utilisées dans le cadre d'une pratique individuelle ou familiale. Près de neuf sur dix sont aussi fréquentées par les écoles. Enfin, les trois-quarts sont utilisés par des clubs. ■

Encadré Plus de 25 000 licenciés en natation en 2014

La baignade de loisirs est l'activité que l'on pratique le plus dans les bassins de natation couverts (94 %), devant la natation sportive et l'aquagym (47 % et 35 %). Les bassins de natation couverts dans l'espace rural sont moins souvent aménagés pour la pratique d'autres activités que la baignade de loisirs. Ainsi, l'aquagym n'est praticable que dans 19 % des piscines couvertes situées dans le rural. On ne peut pas faire de water-polo dans les bassins couverts des communes rurales alors que 29 piscines dans les communes urbaines en permettent la pratique.

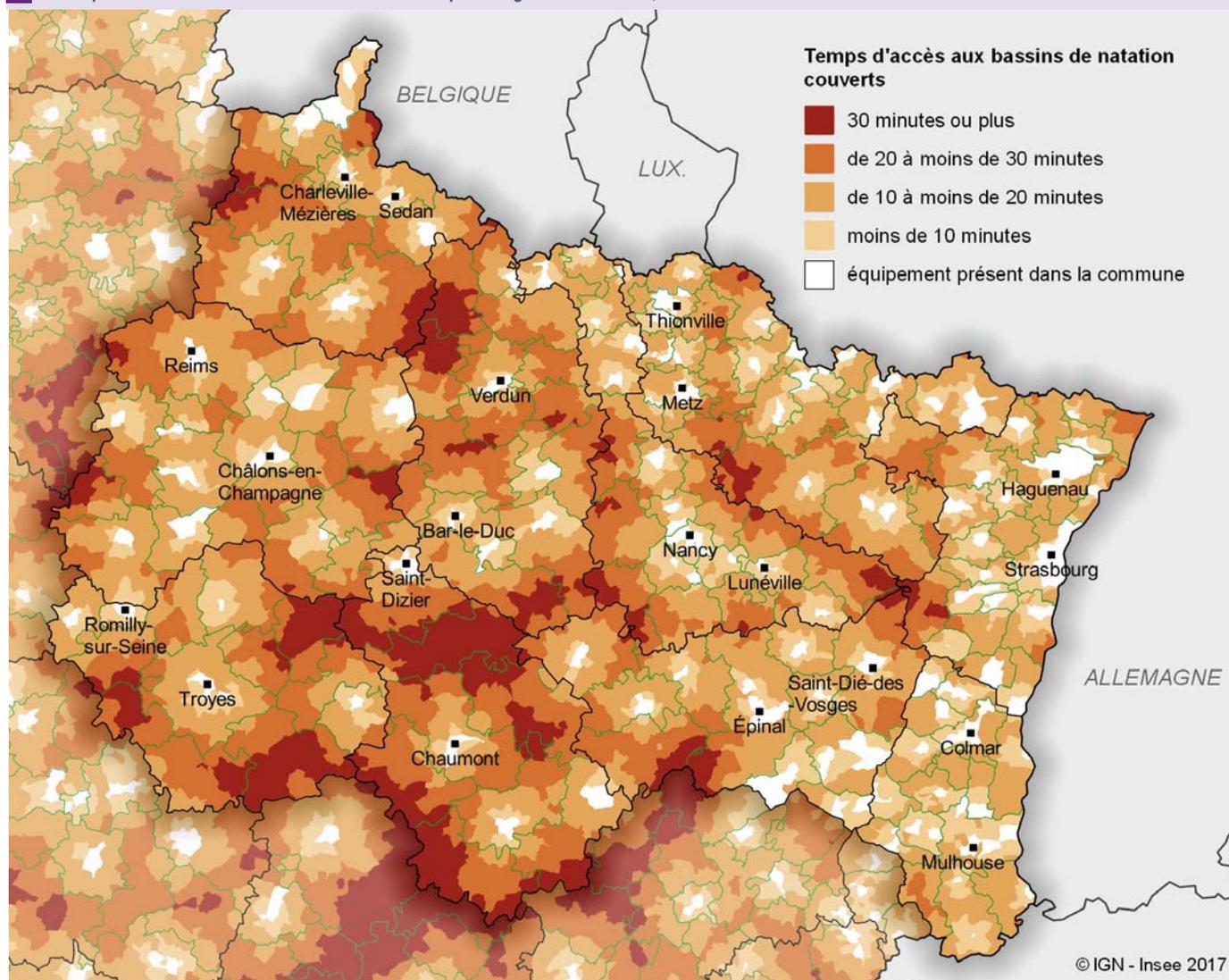
La fédération française de natation a délivré plus de 25 000 licences en 2014 dans la région. La natation fait partie des 16 fédérations régionales qui comprennent une majorité de femmes (55 %). Par ailleurs, plus de 60 % des licenciés sont des jeunes de moins de quinze ans. La proportion de femmes et de jeunes est un peu plus forte dans les communes rurales que dans les autres communes de la région.

1 Seul 1 % des communes rurales équipées d'un bassin de natation couvert

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	18	0,6	1,1	25,0	51,3	1,6	0,0	50,0
Aube	306 581	51,9	14	0,5	0,7	29,4	53,8	7,8	35,7	50,0
Marne	569 999	41,6	32	0,6	1,0	34,8	62,5	1,2	21,9	15,6
Haute-Marne	181 521	66,3	7	0,4	0,5	60,0	37,6	14,7	0,0	28,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	40	0,5	0,6	26,3	70,2	0,8	50,0	15,0
Meuse	192 094	75,9	9	0,5	0,6	60,0	41,5	4,6	55,6	22,2
Moselle	1 046 873	34,6	59	0,6	1,1	18,2	61,4	0,4	37,3	3,4
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	46	0,4	2,7	12,2	66,3	0,3	15,2	23,9
Haut-Rhin	758 723	35,8	46	0,6	3,4	13,6	68,5	0,0	19,6	13,0
Vosges	375 226	62,6	25	0,7	1,0	52,2	54,0	0,9	24,0	8,0
Grand Est	5 552 388	41,7	296	0,5	1,2	21,8	61,7	1,6	27,4	17,6
France de province	51 738 058	42,4	2 572	0,5	1,6	26,9	59,0	2,8	23,6	26,6

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Un temps d'accès aux bassins de natation couverts plus long en Haute-Marne, dans l'Aube et dans la Meuse



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Courts de tennis couverts : déficit d'accessibilité dans les territoires ruraux

Le Grand Est compte 725 courts de tennis couverts et dispose ainsi d'un taux d'équipement supérieur au niveau national. Les communes urbaines, ou leurs alentours proches, sont les mieux équipées. Dans les espaces ruraux, rares sont les terrains de tennis couverts. L'accessibilité de ces infrastructures est difficile pour les habitants des communes rurales, particulièrement en Haute-Marne. Près de 49 000 habitants du Grand Est doivent ainsi effectuer un trajet d'au moins 30 minutes pour accéder à un court couvert, rendant la pratique régulière du tennis relativement difficile.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Parmi les 3 753 courts de tennis présents dans la région, 725 sont couverts, soit 19 % (figure 1). Cette proportion de courts permettant une pratique du tennis quelles que soient les conditions météorologiques est un peu plus élevée que dans l'ensemble de la province (14 %).

Le Grand Est bénéficie de 1,3 court de tennis couvert pour 10 000 habitants, soit un taux d'équipement légèrement supérieur à celui de la France de Province (1,0). Comme au niveau national, les communes rurales de la région sont presque deux fois moins équipées que les communes les plus denses (0,9 contre 1,6 pour 10 000 habitants). En effet, seuls 11 % des terrains de tennis sont couverts dans le rural, pour 27 % dans l'espace urbain.

La Marne est le département le mieux doté avec 1,6 court couvert pour 10 000 habitants. De nombreux terrains couverts sont situés à Reims et aux alentours. Certaines communes rurales du département, situées à proximité de Châlons-en-Champagne et d'Épernay sont aussi bien équipées. C'est le cas de Montmirail, qui dispose de 6 courts de tennis dont 3 couverts. La Moselle, la Meurthe-et-Moselle et l'Aube ont également des taux d'équipement élevés, mais surtout dans leurs espaces urbains. La Meuse est à l'inverse peu équipée avec seulement 0,6 court pour 10 000 habitants.

49 000 habitants à plus de 30 minutes

Près de 49 000 personnes résidant dans le Grand Est se trouvent à plus de 30 minutes en voiture d'un terrain de tennis couvert, soit 0,9 % des habitants de la région. Il s'agit essentiellement d'habitants des communes rurales. En effet, moins de 3 % des communes rurales sont équipées de courts

de tennis couverts, contre 46 % des autres communes.

En Haute-Marne, l'éloignement aux terrains de tennis couverts est plus important et concerne plus de 9 % des habitants. Dans ce département qui dispose de 18 terrains couverts, six sont situés à Saint-Dizier, quatre à Chaumont et trois à Langres. Seules cinq communes rurales sont équipées. De la même manière, 8 % des Meusiens résident à au moins une demi-heure du court de tennis couvert le plus proche. Seulement 12 terrains de tennis couverts sont présents dans le département de la Meuse. Ainsi, une zone recouvrant une partie des bassins de Joinville et d'Ancerville est très éloignée de ce type d'équipement (figure 2). Les territoires ruraux au sud ouest de l'Aube et de la Haute-Marne, la Thiérache, l'Argonne et le sud Vosgien ont également un déficit d'accessibilité important.

Parallèlement, plus de 66 % des courts couverts de la région sont situés à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports en commun. Ces équipements sont moins accessibles dans les communes rurales (50 %) mais le sont un peu plus que dans l'ensemble des territoires ruraux de France de province.

Des équipements plus récents dans l'espace rural

Environ 5 % des courts de tennis couverts de la région ont été mis en service avant 1975, la quasi-totalité n'ayant pas été rénovée depuis 2005. Les courts anciens sont relativement nombreux en Moselle et dans le Haut-Rhin (9 % et 6 %). Les terrains de tennis couverts sont plus récents dans les communes rurales, où seulement trois courts ont été construits avant 1975 (sur les

201). De même, 12 % des courts couverts y sont en service depuis 2005, soit près du double comparé aux communes non rurales de la région.

Malgré des terrains de tennis couverts plus récents dans les communes rurales, leur niveau de confort est plus faible que dans les autres communes : 77 % disposent de vestiaires et douches contre 88 % en milieu urbain.

Parallèlement, 70 % des courts couverts de la région permettent l'accueil de personnes à mobilité réduite qu'il s'agisse de communes rurales ou non. Cette proportion est un peu plus faible qu'à l'échelle de la France de province (77 %).

Plus de 95 % des courts de tennis couverts du Grand Est sont utilisés par des clubs mais 38 % sont également fréquentés par les écoles et 28 % par des familles ou en individuel. La pratique en club est un peu moins courante en milieu rural, car les clubs sportifs sont moins présents dans ces espaces. ■

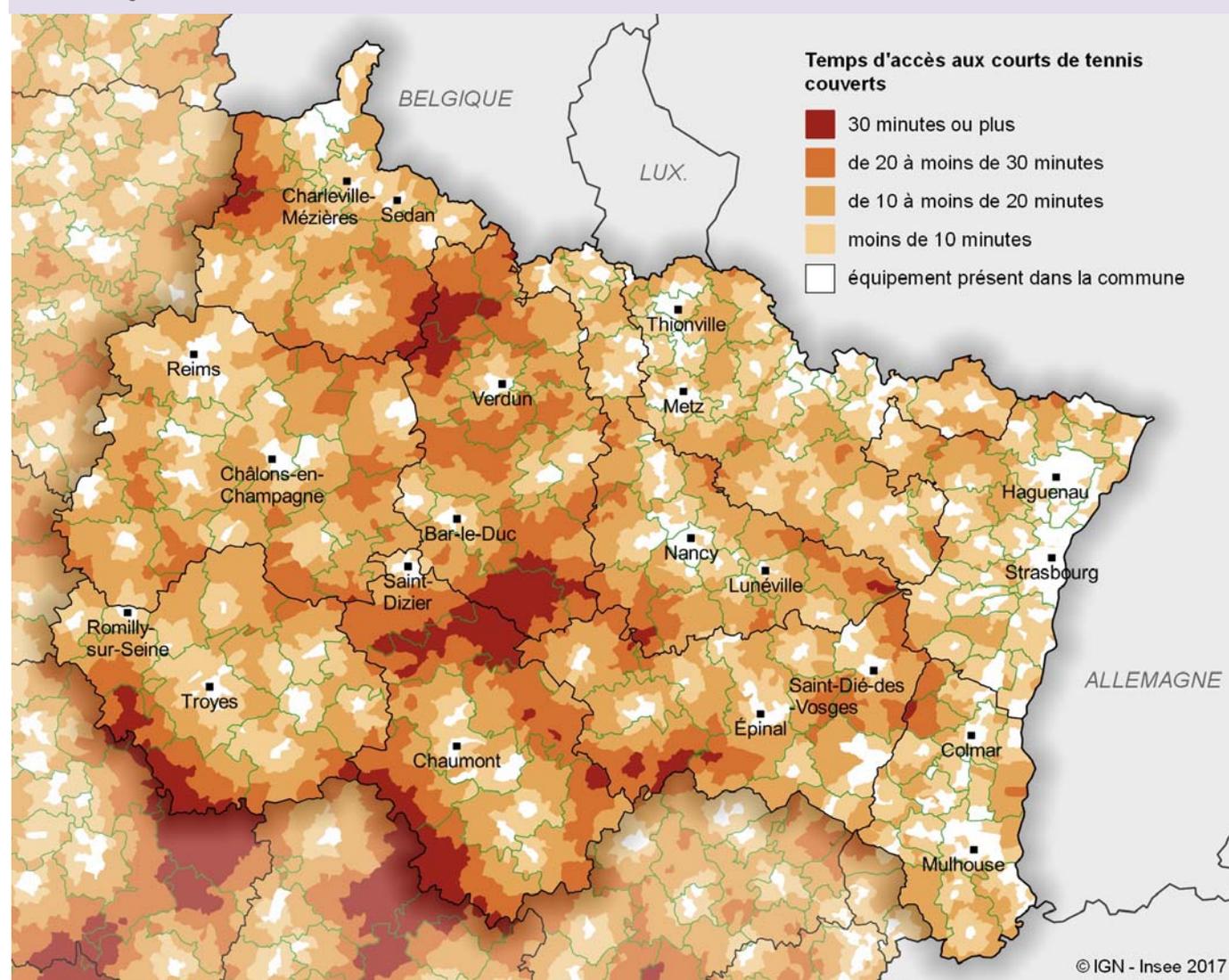
Encadré 79 000 licenciés de tennis en 2014

La fédération française de tennis a délivré près de 79 000 licences en 2014 aux habitants du Grand Est. La région bénéficie de la présence de deux tournois des circuits ATP et WTA (Moselle Open, Internationaux de Strasbourg). Le tennis est un peu moins féminisé que l'ensemble des sports de la région (30 % de femmes contre 37 % dans l'ensemble des fédérations régionales). En revanche, il comprend plus de jeunes de moins de quinze ans (39 % contre 36 %) et de personnes entre 30 et 59 ans (33 % contre 28 %). Dans le Grand Est, 33 000 licenciés vivent dans une commune rurale. Dans ces communes, la proportion de jeunes licenciés est plus forte que dans les communes urbaines (42 % contre 36 %).

1 Moins de 3 % des communes rurales équipées d'un terrain de tennis couvert

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	37	1,3	2,5	45,0	71,3	0,8	0,0	18,9
Aube	306 581	51,9	43	1,4	1,9	64,7	69,9	3,7	2,3	11,6
Marne	569 999	41,6	89	1,6	3,4	56,5	76,5	0,0	3,4	19,1
Haute-Marne	181 521	66,3	18	1,0	1,2	60,0	46,9	9,0	0,0	5,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	100	1,4	1,9	47,4	81,2	0,1	3,0	3,0
Meuse	192 094	75,9	12	0,6	1,0	60,0	36,6	7,8	0,0	0,0
Moselle	1 046 873	34,6	161	1,5	4,4	48,2	82,4	0,0	8,7	7,5
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	148	1,3	7,1	42,2	86,4	0,0	4,1	6,1
Haut-Rhin	758 723	35,8	79	1,0	3,4	37,0	79,4	0,1	6,3	11,4
Vosges	375 226	62,6	38	1,0	1,4	52,2	55,6	0,6	2,6	2,6
Grand Est	5 552 388	41,7	725	1,3	2,8	46,2	76,2	0,9	4,6	8,8
France de province	51 738 058	42,4	4 973	1,0	2,6	41,4	64,8	3,8	8,1	12,1

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 De très longs temps d'accès aux courts de tennis couverts dans les bassins de Joinville et d'Ancerville, au sud ouest de la région, dans la Thiérache et dans l'Argonne

Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Salles d'arts martiaux : une bonne répartition sur le territoire

Le Grand Est dispose de 579 salles d'arts martiaux. Ces équipements sont relativement bien répartis sur le territoire, avec cependant une concentration dans les grandes agglomérations, notamment dans le Sillon Lorrain et dans les communes rurales à proximité. L'accessibilité est plus difficile dans certains territoires de la Haute-Marne et dans le Jura Alsacien, éloignés de plus de 30 minutes de ce type d'équipements. Les salles d'arts martiaux sont plutôt récentes, notamment dans les communes rurales, et bénéficient en général d'un bon niveau de confort.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Début 2017, le Grand Est compte 579 salles d'arts martiaux (figure 1), soit un taux d'équipement similaire à celui de la France de province (une salle pour 10 000 habitants). Les communes rurales possèdent 218 salles, dont uniquement trois se situent dans les communes très peu denses où résident pourtant 345 000 habitants. Ainsi, seules 4,3 % des communes rurales disposent d'au moins une salle d'arts martiaux, contre près de la moitié des communes urbaines. La plupart des communes rurales équipées sont à proximité des grandes agglomérations de la région, notamment le long du Sillon Lorrain. Cependant, certaines communes isolées et de faible densité en ont également, en particulier dans les Vosges et en Haute-Marne.

Avec 123 salles d'arts martiaux, la Moselle est le département le plus équipé, devant la Meurthe-et-Moselle (99 salles). En plus de la forte présence de salles d'arts martiaux dans le Sillon Lorrain, leur nombre est aussi important dans le Pays Haut et dans l'ancien bassin houiller autour de Forbach. De nombreuses salles sont également situées dans le Bas-Rhin, notamment autour de Strasbourg. Comptant 20 salles d'arts martiaux, la Meuse est le département le mieux équipé au regard de sa population (1,4 salle pour 10 000 habitants). Le département des Ardennes est également bien doté (1,3 salle), en particulier au nord du territoire, entre Sedan et Givet. À l'inverse, le Haut-Rhin, les Vosges et la Marne sont moins bien équipés (moins de 0,9), notamment dans les espaces ruraux.

Plus de 8 000 habitants à plus de 30 minutes d'une salle d'arts martiaux

Malgré le faible nombre de salles d'arts martiaux dans la région, ces équipements sont relativement bien répartis sur le territoire. Seulement 8 000 habitants du Grand

Est se trouvent à plus de 30 minutes en voiture d'une salle d'arts martiaux. Le département de la Haute-Marne est le plus concerné, avec 2 500 personnes éloignées de plus de 30 minutes (figure 2). Il s'agit exclusivement d'habitants de communes rurales, dans la vallée de l'Aujon. Dans le reste de la région, les habitants les plus éloignés résident dans la Thiérache (Ardennes), le Pays de Bitche (Moselle) ou encore le Jura Alsacien.

Dans le Grand Est, deux salles d'arts martiaux sur trois sont situées à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports en commun. Dans les communes rurales, les salles sont moins nombreuses à être desservies mais davantage que dans l'ensemble des communes rurales de province (44 % contre 35 %). Les équipements sont moins souvent desservis dans les départements ruraux de la région, où le réseau de transport collectif est souvent peu développé. Ainsi, dans le rural meusien, aucune des treize salles d'arts martiaux n'est à proximité des transports en commun. Dans les Vosges, l'Aube et la Haute-Marne moins d'un tiers des salles le sont.

Des salles d'arts martiaux plus récentes dans les communes rurales

Dans la région, 15 % des salles d'arts martiaux ont été mises en service avant 1975, parmi lesquelles une sur dix a été rénovée depuis 2005. Elles sont plus anciennes dans les Ardennes et dans les Vosges (24 % et 22 %), où aucune n'a subi de rénovation. Les équipements situés dans les communes rurales sont relativement moins anciens, car seulement 8 % d'entre eux datent d'avant 1975 et 18 % ont été mis en service après 2005 (11 % dans les communes urbaines). Ainsi, parmi les 80 salles d'arts martiaux récemment construites dans le Grand Est, une sur deux est localisée en milieu rural.

C'est toutefois moins le cas en Moselle et dans la Marne, où moins de trois salles sur dix datant d'après 2005 sont situées dans une commune de faible densité.

Plus de 93 % des salles d'arts martiaux possèdent des vestiaires et des salles de douche. Ce haut niveau de confort est similaire dans les communes rurales. En parallèle, plus de 67 % des salles d'arts martiaux sont aménagées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, soit cinq points de moins que dans l'ensemble de la France de province. L'écart est identique pour les communes rurales.

Les salles d'arts martiaux de la région sont surtout utilisées par des clubs mais aussi dans un cadre scolaire (respectivement 88 % et 57 %). La pratique en club est plus importante dans les communes rurales tandis que la fréquentation scolaire y est moins courante (91 % et 49 %). ■

Encadré 50 000 licenciés de judo

Dans la région, quatre salles d'arts martiaux sur dix sont utilisées pour la pratique du judo, sept salles sur dix au total étant utilisées pour pratiquer un art martial. Les activités de gymnastique peuvent être pratiquées dans une salle sur huit. Les salles sont un peu plus adaptées à la pratique du judo et de la gymnastique dans le rural, au contraire des autres arts martiaux.

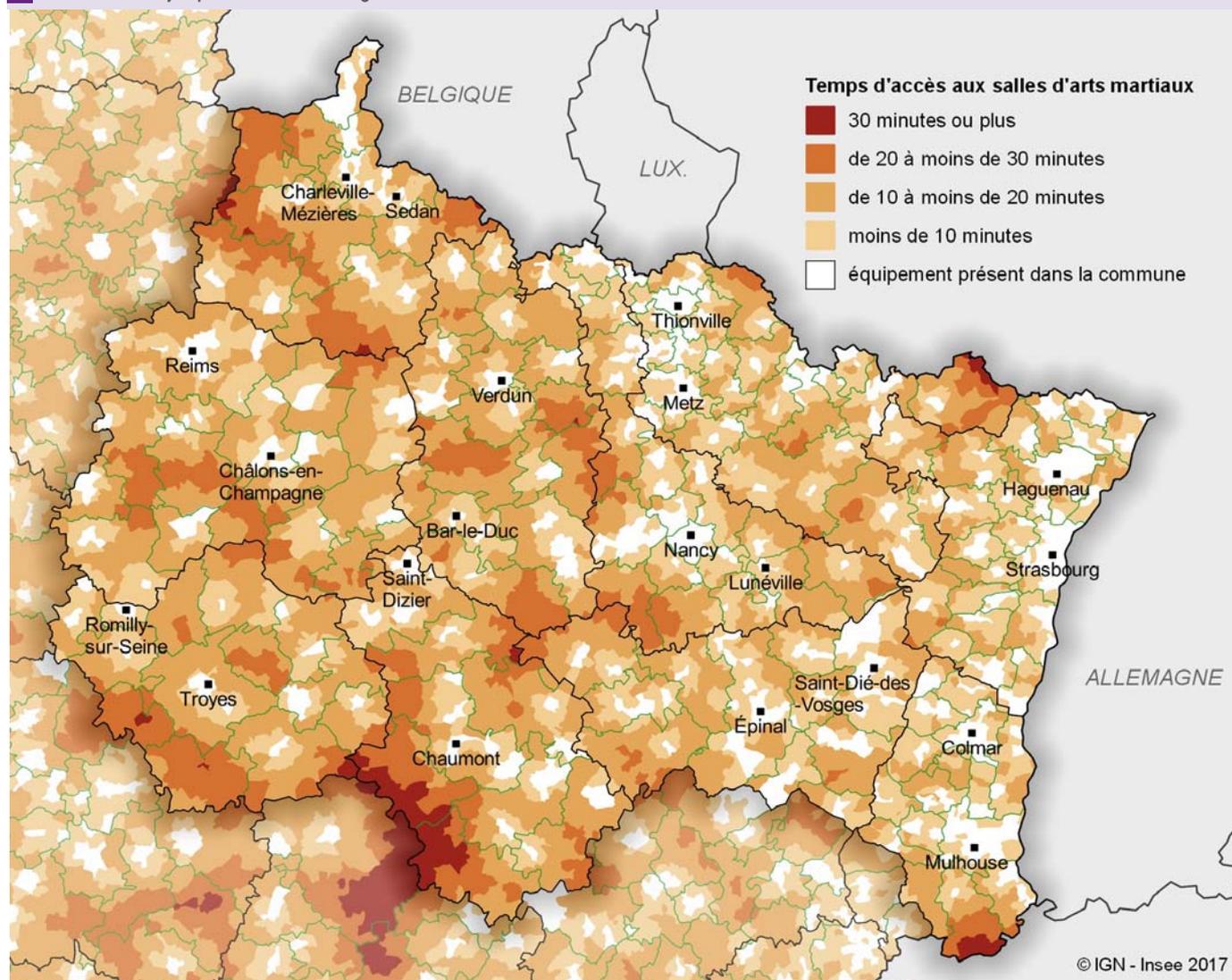
La fédération française de judo-jujitsu et disciplines associées a délivré près de 50 000 licences en 2014 aux habitants du Grand Est. Les fédérations de karaté, d'aïkido et de taekwondo comptent respectivement 18 300, 5 900 et 3 200 licenciés. Le judo est surtout pratiqué par les plus jeunes : 44 % des licenciés ont moins de 10 ans. Il s'agit de la seconde discipline sportive la plus courante chez les jeunes garçons licenciés de moins de 10 ans (après le football) et la troisième chez les jeunes filles du même âge (après la gymnastique et l'équitation). Un peu moins de la moitié des licenciés de judo de la région résident dans une commune rurale. Le judo représente plus de 5 % de la pratique sportive dans ces communes (3,7 % dans les communes non rurales).

1 Plus de 4 % des communes rurales équipées d'une salle d'arts martiaux

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	37	1,3	3,6	45,0	63,1	0,2	24,3	18,9
Aube	306 581	51,9	27	0,9	2,2	47,1	64,1	0,2	22,2	18,5
Marne	569 999	41,6	52	0,9	3,5	56,5	77,6	0,0	15,4	21,2
Haute-Marne	181 521	66,3	23	1,3	2,8	100,0	64,6	1,4	8,7	13,0
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	99	1,4	4,8	63,2	87,9	0,0	16,2	14,1
Meuse	192 094	75,9	20	1,0	2,6	100,0	63,8	0,0	5,0	20,0
Moselle	1 046 873	34,6	123	1,2	5,6	50,0	86,4	0,1	9,8	14,6
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	85	0,8	6,9	37,8	89,3	0,0	14,1	7,1
Haut-Rhin	758 723	35,8	64	0,8	6,1	38,3	85,6	0,4	15,6	10,9
Vosges	375 226	62,6	49	1,3	5,5	60,9	76,4	0,0	22,4	10,2
Grand Est	5 552 388	41,7	579	1,0	4,3	49,3	81,6	0,1	15,0	13,8
France de province	51 738 058	42,4	5 101	1,0	5,9	56,9	82,2	0,5	13,1	15,9

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 La vallée de l'Aujon particulièrement éloignée des salles d'arts martiaux



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Manèges équestres : sept sur dix présents dans une commune rurale

Le Grand Est dispose de 444 manèges équestres. Ces équipements sont présents principalement dans l'espace rural. Seulement 30 % d'entre eux sont situés dans une commune non rurale. Près de 15 000 personnes résident à plus de 30 minutes d'un manège équestre, principalement dans les espaces ruraux de Haute-Marne. Les manèges équestres sont relativement récents, un sur quatre ayant été mis en service depuis 2005.

Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Est dispose de 444 manèges équestres (figure 1), soit un taux d'équipement proche de la France de province (0,8 contre 0,7 pour 10 000 habitants). Près de 70 % d'entre eux sont situés dans une commune rurale de faible densité, soit 309 manèges. Le développement des loisirs équestres, depuis le début des années 1990, s'est déroulé en particulier dans les espaces ruraux, en raison du besoin d'espace. Ainsi, des manèges sont présents dans le Chaourçois dans l'Aube, sur le plateau de Langres et dans le Barrois. De nombreux manèges équestres se situent également à proximité des grandes agglomérations, notamment dans le Sillon Lorrain, et autour de Reims et de Strasbourg.

Avec 25 manèges équestres, la Meuse est le département qui en compte le plus au regard de sa population. Seuls deux d'entre eux se situent dans une commune non rurale. Ainsi, le rural meusien dispose de 2 manèges équestres pour 10 000 habitants, soit plus que l'ensemble de l'espace rural régional (1,3). À l'inverse, les communes rurales des Vosges, du Bas-Rhin et des Ardennes sont moins bien dotées.

Moins de 15 000 habitants à plus de 30 minutes d'un manège équestre

La présence des manèges dans les espaces ruraux permet à une large majorité de la population d'en profiter. Ainsi dans la région, moins de 15 000 personnes résident à plus de 30 minutes d'un manège équestre. Près de la moitié d'entre elles habitent en Haute-Marne, principalement dans la Communauté de Commune Meuse Rognon, entre Saint-Dizier et Chaumont (figure 2). Plus de 1 800 personnes sont également

éloignées de ce type d'équipement dans le nord des Ardennes, 1 700 dans les vallées de Saint-Amarin et de la Doller (Bas-Rhin) et plus de 1 500 dans le Pays de Bitche (Moselle). En outre, une zone composée de onze communes, à cheval entre le sud meusien et le bassin de Neufchâteau, est relativement isolée des manèges équestres.

Moins des deux tiers des habitants de la région résident à moins de 10 minutes d'un manège équestre. Dans le Bas-Rhin, la présence de 79 manèges permet à 82 % de la population d'y accéder en moins de 10 minutes. Dans ce département, ce sont principalement les habitants des communes rurales des Vosges du Nord qui en sont les plus éloignés.

En raison de leur localisation souvent en dehors des villes, seulement 28 % des manèges équestres sont situées à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt desservi par des transports en commun. Le réseau de transport collectif souvent moins développé dans le rural, accentue cet éloignement : seuls 22 % des équipements sont à moins de dix minutes d'un arrêt. L'accessibilité en transport en commun est toutefois meilleure que dans l'ensemble des communes rurales de province (16 %). Cependant, dans la Meuse et en Haute-Marne, aucun manège équestre n'est proche d'un arrêt de transport collectif.

Un manège équestre sur quatre mis en service depuis 2005

Seulement 35 manèges équestres ont été mis en service avant 1975 dans la région (8 %), parmi lesquels cinq ont été rénovés depuis 2005. Les manèges anciens sont plus nombreux dans le Haut-Rhin et la Marne

(13 %). Globalement, les manèges équestres sont plutôt récents : plus d'un sur quatre a été construit depuis 2005, particulièrement dans le Haut-Rhin et dans la Meuse (36 % et 32 %). Depuis 2005, les manèges équestres se développent majoritairement dans les territoires ruraux. Ainsi, plus de 80 % des mises en service récentes ont eu lieu dans une commune rurale.

Les manèges équestres situées en zone rurale bénéficient d'un niveau de confort (vestiaires, sanitaires) similaire à celui des communes non rurales. Par ailleurs, environ 65 % des manèges sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, dans le rural comme dans l'urbain, soit sept points de plus qu'au niveau France de province.

Les manèges équestres de la région sont principalement utilisés dans le cadre d'une pratique individuelle ou familiale (80 %). Plus de 60 % des manèges sont également fréquentés par des clubs et seulement 40 % dans un cadre scolaire. ■

Encadré 60 000 licenciés dans la fédération d'équitation

Les manèges équestres permettent essentiellement la pratique de l'équitation, du dressage et du saut d'obstacle. Ces activités sont regroupées au sein de la fédération française d'équitation qui a délivré près de 60 000 licences aux habitants du Grand Est en 2014. Près d'un licencié sur deux a moins de quinze ans. Par ailleurs, l'équitation est l'un des sports les plus féminisés puisque 84 % des licenciés sont des femmes. Il s'agit de l'activité sportive la plus courante chez les jeunes filles de la région âgées de moins de 15 ans.

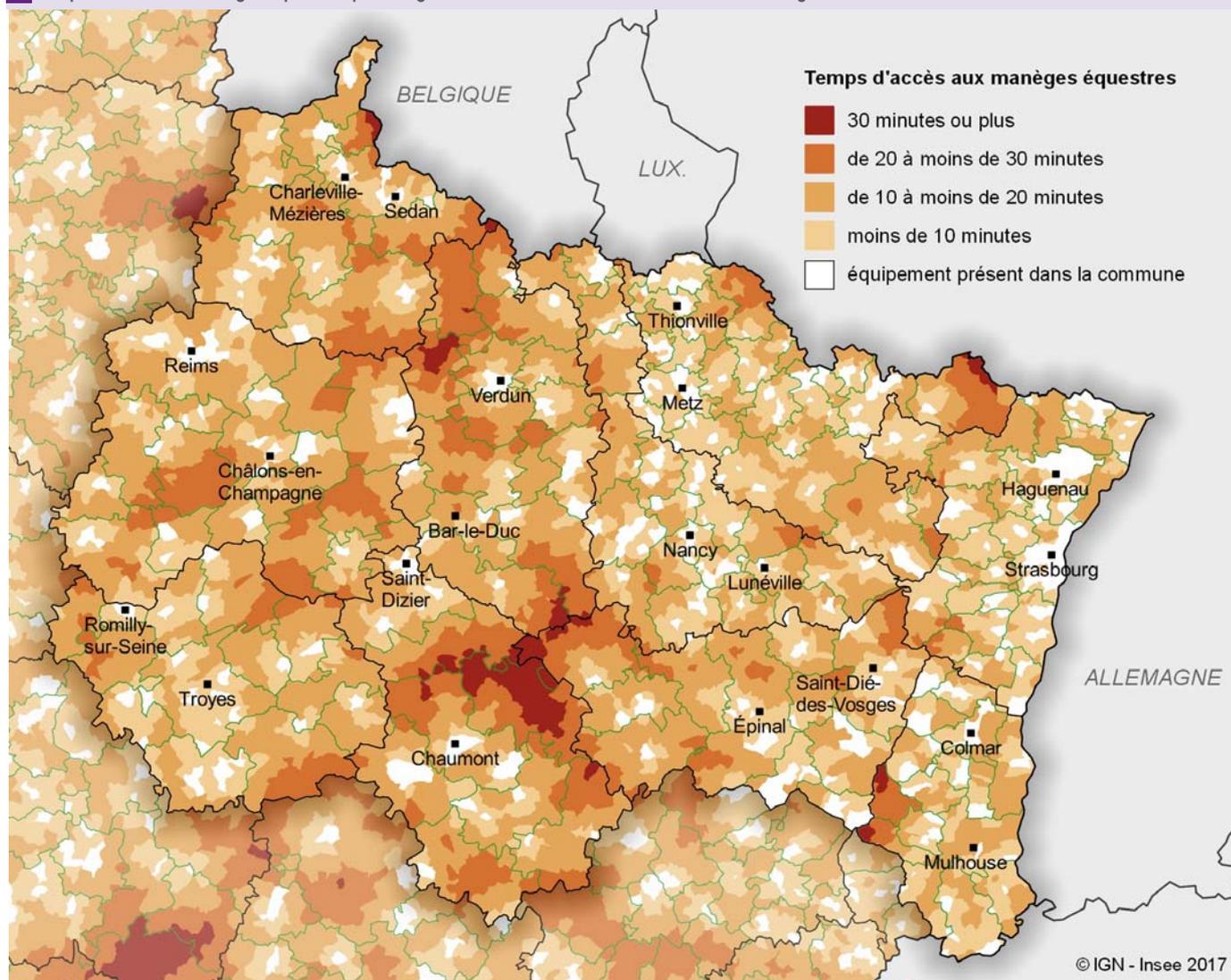
Dans le Grand Est, 34 000 licenciés vivent dans une commune rurale. L'équitation est une pratique sportive plus courante dans ces communes, où elle regroupe 7 % des licenciés (4 % dans les communes non rurales).

1 Plus de 5 % des communes rurales équipées d'un manège équestre

	Population en 2013	dont population dans le rural (en %)	Nombre d'équipements	Taux d'équipement (pour 10 000 habitants)	Part de communes équipées (en %)		Part de la population (en %)		Part d'équipements mis en service (en %)	
					Rurales	Non rurales	À moins de 10 minutes	À 30 minutes ou plus	Avant 1975	Après 2005
Ardennes	280 907	55,4	24	0,9	3,8	20,0	56,1	0,7	8,3	29,2
Aube	306 581	51,9	28	0,9	5,0	17,6	68,3	0,0	10,7	28,6
Marne	569 999	41,6	38	0,7	4,0	26,1	68,7	0,0	13,2	10,5
Haute-Marne	181 521	66,3	17	0,9	2,8	40,0	49,2	3,9	0,0	17,6
Meurthe-et-Moselle	731 004	31,1	71	1,0	6,6	13,2	66,3	0,0	8,5	22,5
Meuse	192 094	75,9	25	1,3	3,6	40,0	29,0	0,6	4,0	32,0
Moselle	1 046 873	34,6	82	0,8	7,3	18,2	66,8	0,1	2,4	29,3
Bas-Rhin	1 109 460	36,1	79	0,7	6,6	25,6	81,7	0,0	10,1	30,4
Haut-Rhin	758 723	35,8	45	0,6	8,4	7,4	46,3	0,2	13,3	35,6
Vosges	375 226	62,6	35	0,9	3,9	34,8	58,7	0,3	5,7	31,4
Grand Est	5 552 388	41,7	444	0,8	5,1	18,7	64,2	0,3	7,9	27,3
France de province	51 738 058	42,4	3 819	0,7	6,4	22,8	59,4	1,7	8,3	26,8

Sources : Insee, recensement de la population 2013, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

2 Temps d'accès aux manèges équestres plus long dans la Communauté de communes Meuse Rognon en Haute-Marne



Sources : Insee, distancier Metric ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

1,2 million de licenciés sportifs

En 2014, les fédérations sportives ont délivré 1,2 million de licences aux habitants de la région Grand Est, soit 216 licences pour 1 000 habitants. Plus d'un licencié sur trois est un jeune de moins de 15 ans et les licences sportives sont majoritairement délivrées à des hommes. Le football, le tennis et l'équitation sont les sports qui comptent le plus de licenciés. Les licenciés sont plus nombreux en périphérie des grandes agglomérations et dans les villes-centres de taille intermédiaire comme Chaumont ou Bar-le-Duc. Certains équipements sportifs sont localisés dans l'espace urbain, aussi le temps d'accès est parfois long pour les habitants des communes rurales. En conséquence, la pratique sportive y est moins diversifiée que dans les communes les plus denses.

Marine Emorine, Steve Piralla, Alexandre Tillatte, Insee

Les fédérations sportives ont délivré près de 1 202 000 licences en 2014 aux habitants de la région Grand Est. Le football (203 000 licenciés), le tennis (79 000) et l'équitation (60 000) sont les sports les plus prisés. La gymnastique regroupe près de 104 000 licenciés au sein des fédérations de gymnastique, Sports pour tous (FFSPT) ou d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV).

Alors que le football représente un peu plus de 13 % de la pratique sportive licenciée à l'échelle des autres régions de province, il en représente près de 17 % dans la région (figure 1). Les fédérations de tir, de handball, de gymnastique et d'arts martiaux ont également un poids plus important dans le Grand Est. Avec plus de 105 000 licenciés, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est elle aussi plus développée dans la région qu'en moyenne dans les autres régions de province.

Poids important du football dans les Ardennes et en Haute-Marne

Le football regroupe 20 % des licenciés sportifs dans les Ardennes et en Haute-Marne contre 13 % dans la Marne et 11 % dans la Meuse. Le basket-ball est plutôt spécifique au Bas-Rhin, avec 5,3 % des licenciés qui le pratiquent (3,3 % au niveau régional). Le ski est caractéristique des départements traversés par le massif des Vosges : dans le Haut-Rhin et les Vosges, près de 3 % des licences sportives sont délivrées par la fédération de ski. La randonnée pédestre est plus courante en Meurthe-et-Moselle et dans la Meuse. La Meuse se démarque aussi par une plus forte implantation des fédérations multisports et

scolaires : l'union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), la fédération sportive des ASPTT et l'UNSS y sont notamment surreprésentées. L'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) est également très présente dans le département, atteignant une représentation proche de celle des autres régions de province. Les Ardennes se distinguent par une pratique plus importante de la gymnastique et de la natation. Dans ce département, plus de 11 % des licenciés sportifs pratiquent la gymnastique et près de 4 % pratiquent la natation (pour respectivement 8,6 % et 2,1 % dans la région). Inversement,

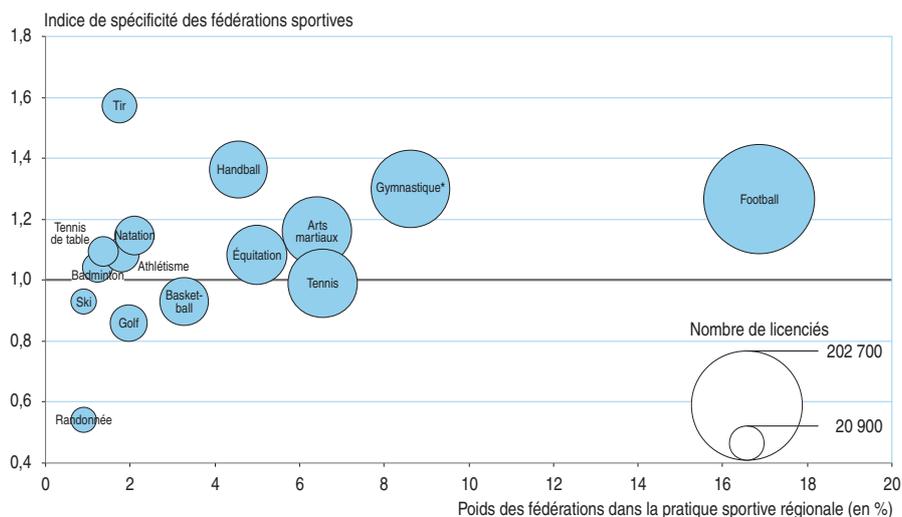
la fédération de basket-ball est très peu représentée en Haute-Marne, avec seulement 400 licenciés. Les fédérations de gymnastique et de tennis comptent également peu de licenciés dans la Meuse : la première y représente 6 % de l'activité sportive et la seconde 3,7 % (pour près de 7 % en région).

Plus de 36 % des licenciés sont des jeunes de moins de 15 ans

Près des deux tiers des licenciés sportifs de la région sont des hommes et 36 % des licenciés ont moins de 15 ans. Il s'agit de la

1 Tir, handball, gymnastique et football : sports les plus spécifiques du Grand Est

Licenciés des fédérations sportives selon leur poids dans la région et leur indice de spécificité par rapport aux autres régions de province en 2014



* y compris la fédération française Sports pour tous (FFSPT) et la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)

Lecture : les 20 900 licenciés de la fédération de tir représentent 1,7 % des licenciés sportifs de la région. Dans les autres régions de province, la fédération de tir représente 1,1 % des licenciés. L'indice de spécificité de cette discipline dans la région est proche de 1,6 : elle est 1,6 fois plus représentée dans la région que dans le reste de la France de province.

Sources : Insee ; DRDJSCS, fichier des licenciés.

proportion de jeunes la plus importante après la région Bourgogne-Franche-Comté. En revanche, seulement 9 % des licences sont délivrées à des personnes de plus de 60 ans, soit la proportion la plus faible des régions métropolitaines.

Certaines fédérations attirent un public plutôt jeune, à l'image du handball et de la natation dont 62 % des licenciés ont moins de 15 ans. De même, les arts martiaux, avec en premier lieu le judo, sont principalement pratiqués par les plus jeunes : 37 % des licenciés ont moins de 10 ans et seulement 32 % sont âgés de plus de 20 ans (figure 2). À l'opposé, la fédération de randonnée pédestre, qui revendique près de 11 000 licenciés dans le Grand Est, compte 70 % de personnes de plus de 60 ans. La fédération de golf, avec 23 500 licenciés, présente aussi une forte proportion de personnes de cette tranche d'âge (37 %).

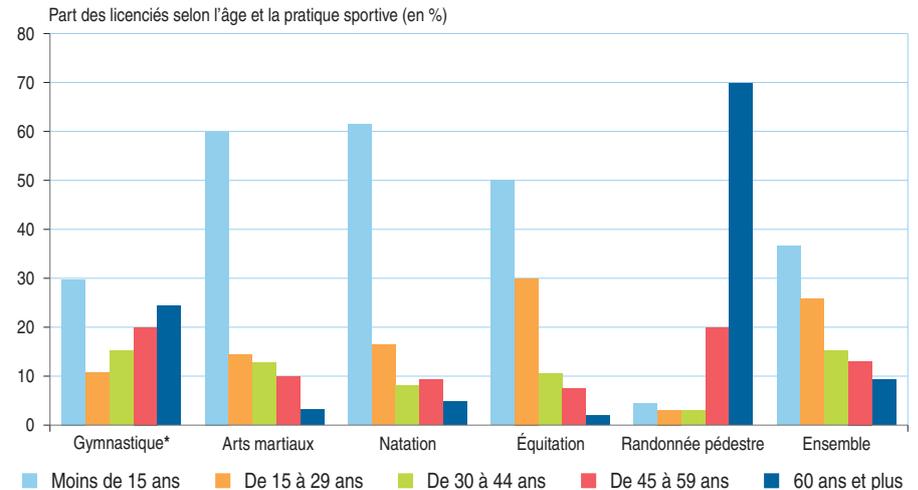
Malgré une progression du football chez les femmes, la fédération n'en compte que 11 300, et près de 95 % des licenciés sont des hommes. Les femmes sont en revanche plus nombreuses à pratiquer la danse, la gymnastique et l'équitation (respectivement 88 %, 87 % et 84 % des licenciés). Elles sont également majoritaires dans les fédérations de randonnée pédestre et de natation (60 % et 55 %).

Une proportion de licenciés inférieure à la moyenne nationale

Avec 216 licences sportives pour 1 000 habitants, le Grand Est compte moins de licenciés qu'en moyenne dans les régions de province (236 pour 1 000 habitants). Les caractéristiques sociodémographiques régionales expliquent en partie ce résultat. La part des moins de 15 ans est légèrement plus faible dans le Grand Est qu'à l'échelle de la France de province (17,7 % pour 18,0 %). Le caractère moins urbanisé de la région l'explique aussi. En effet, c'est principalement dans l'espace urbain et périurbain que se trouvent les communes qui comportent le plus grand nombre de licenciés, car l'offre d'équipements sportifs y est plus dense, diversifiée et accessible. Dans le Grand Est, la Meuse via l'UNSS et le Bas-Rhin porté par une pratique sportive élevée dans l'agglomération de Strasbourg affichent les plus forts taux de licenciés (255 et 232 licenciés pour 1 000 habitants) (figure 3). À l'inverse, l'Aube compte moins de licenciés au regard de sa population (190 pour 1 000 habitants).

2 Dans l'ensemble, la pratique sportive licenciée diminue avec l'âge, sauf pour la randonnée

Part des licenciés sportifs selon l'âge et la pratique sportive

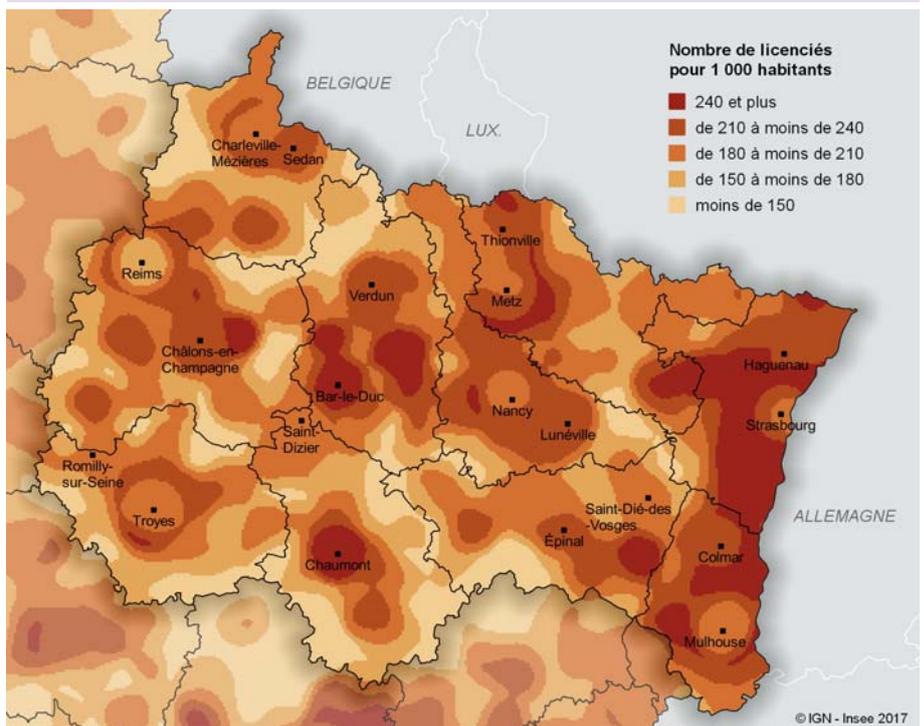


* y compris la fédération française Sports pour tous (FFSPT) et la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)

Lecture : près de 30 % des licenciés de gymnastique ont moins de 15 ans.

Sources : Insee ; DRDJSCS, fichier des licenciés.

3 De nombreux licenciés sportifs en périphérie des grands pôles urbains et au sein des pôles de taille moyenne



Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; DRDJSCS, fichier des licenciés.

Davantage de licenciés dans les communes rurales en périphérie des grandes villes

Dans les grandes aires urbaines les plus denses de la région, comme celles de Strasbourg ou de Metz, la proportion de licenciés

augmente avec la distance aux villes-centres. Strasbourg enregistre 189 licences sportives pour 1 000 habitants, soit moins que sa banlieue (242) et moins encore que les communes plus éloignées formant la couronne du pôle urbain (266). Ces territoires périurbains comprennent plus d'actifs et

d'enfants. La tension du marché immobilier et la recherche d'un meilleur cadre de vie poussent les familles à s'installer en périphérie des grandes villes. De plus, les communes rurales en périphérie des grandes villes disposent de nombreux équipements et les temps de trajet pour les rejoindre sont moins importants.

Dans les aires urbaines moins denses, la situation est inverse. Le taux de licenciés est plus fort au sein des villes-centres. L'immobilier moins cher et le cadre de vie préservé permettent aux familles, qui ont une pratique sportive plus courante, de vivre en ville. Ainsi, Chaumont compte 272 licenciés pour 1 000 habitants, plus que la moyenne des autres communes de l'aire urbaine, toutes de faible densité (219 pour 1 000). À Chaumont, la pratique sportive est soutenue par les fédérations multisports, avec une spécificité pour la fédération des clubs de la Défense (10 % des licenciés). De la même manière, dans les pôles de Bar-le-Duc et de Commercy, la proportion de licenciés est forte, notamment au sein des fédérations multisports telles que l'ASPTT ou l'UNSS : un quart des licenciés de cette dernière habite la commune de

4 Le football et la gymnastique : principales fédérations sportives dans le rural

Nombre de licenciés dans le Grand Est et poids des fédérations selon le type de communes

	Nombre de licenciés	Poids des fédérations (en %)	
		Communes rurales	Communes non rurales
Football	202 658	20,8	15,5
Gymnastique*	103 787	9,5	8,7
Équitation	59 919	6,9	3,9
Tennis	78 666	6,8	6,7
UNSS (Union nationale du sport scolaire)	105 415	5,6	11,7
Judo, jujitsu et disciplines associées	49 587	5,0	3,7
Handball	54 737	4,2	5,1
Basket-ball	39 287	3,3	3,5
FSCF (Fédération sportive et culturelle de France)	24 603	2,6	1,8
UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)	21 977	2,5	1,4
Tir	20 913	2,1	1,5
Natation	25 375	2,1	2,2
Athlétisme	21 763	1,8	1,9
Golf	23 470	1,6	2,4
Autres fédérations	370 022	25,1	30,0
Ensemble	1 202 179	100,0	100,0

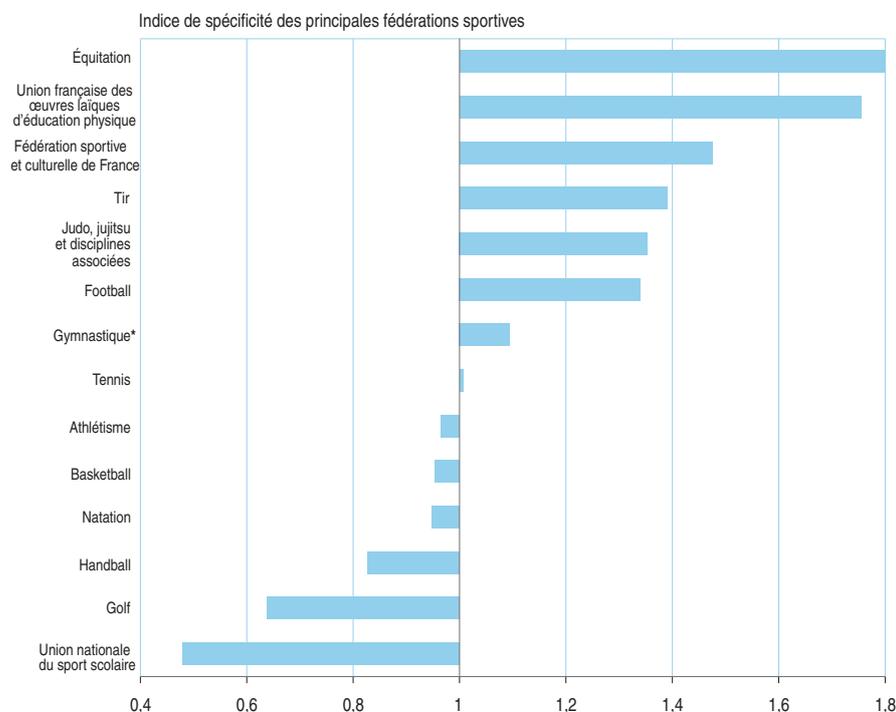
* y compris la fédération française Sports pour tous (FFSPT) et la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)

Sources : Insee ; DRDJSCS, fichier des licenciés.

Bar-le-Duc. Le nombre de licenciés est également important dans les communes formant le Sillon Lorrain.

5 L'équitation et l'UFOLEP nettement plus présents dans le rural

Indice de spécificité des fédérations sportives dans le milieu rural par rapport au milieu urbain



* y compris la fédération française Sports pour tous (FFSPT) et la fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)

Lecture : en 2014 dans le Grand Est, l'équitation représente 6,9 % des licences sportives délivrées en milieu rural, contre 3,9 % en milieu non rural. L'indice de spécificité de cette fédération dans l'espace rural régional est de 1,8 : elle est 1,8 fois plus représentée dans le milieu rural que dans le milieu non rural.

Sources : Insee ; DRDJSCS, fichier des licenciés.

En revanche, dans les communes rurales isolées des aires urbaines, on dénombre moins de licenciés sportifs. Ces communes ne bénéficient pas du même réseau d'équipements et leurs habitants doivent parfois effectuer de longs trajets pour atteindre les installations sportives. C'est le cas pour les communes rurales isolées de l'Argonne ou du sud de la Haute-Marne qui ont peu de licenciés par rapport à leur population (encadré).

Une pratique sportive moins diversifiée dans l'espace rural

En 2014, près de 490 000 licences sportives ont été délivrées aux habitants des 4 746 communes rurales de la région. Avec plus de 101 000 licenciés, la fédération française de football y est la plus importante (un licencié sur cinq), suivie des fédérations de gymnastique (46 000 licenciés), d'équitation (34 000), de tennis (33 000) et de judo (24 000).

L'équitation, qui regroupe 60 000 licenciés dans le Grand Est (figure 4), apparaît comme la fédération la plus spécifique dans les communes rurales (figure 5) : plus de 56 % des licenciés y résident. La fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ainsi que

l'UFOLEP comprennent également une majorité de licenciés habitant dans l'espace rural. Avec un réseau associatif étendu sur tout le territoire, ces fédérations multisports permettent aux populations des communes les plus isolées de pratiquer une activité sportive. La FSCF revendique plus de 24 600 licenciés, dont 52 % résident dans une commune rurale. De la même manière, parmi les 22 000 licenciés de l'UFOLEP, 55 % vivent dans une commune de faible densité, principalement

dans certaines communes rurales de l'Argonne, dans la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse, ou au nord de Chalindrey dans la Haute-Marne.

Dans la région, les fédérations de tir, de judo et de football sont également surreprésentées dans les communes rurales, comparées à celles des communes urbaines. Il s'agit de sports relativement accessibles dans ces territoires, car les équipements permettant de

les pratiquer y sont plus répandus.

À l'inverse, pour pratiquer de nombreux autres sports comme le golf ou la natation, les habitants de certaines communes rurales doivent effectuer plus de 30 minutes de trajet. Les parcours de golf sont essentiellement présents au sein des grands pôles urbains. Ainsi, les habitants des communes rurales privilégient les sports dont les équipements sont les plus accessibles. ■

Encadré

Zoom sur les territoires ruraux comptant peu d'équipements structurants et peu de licenciés

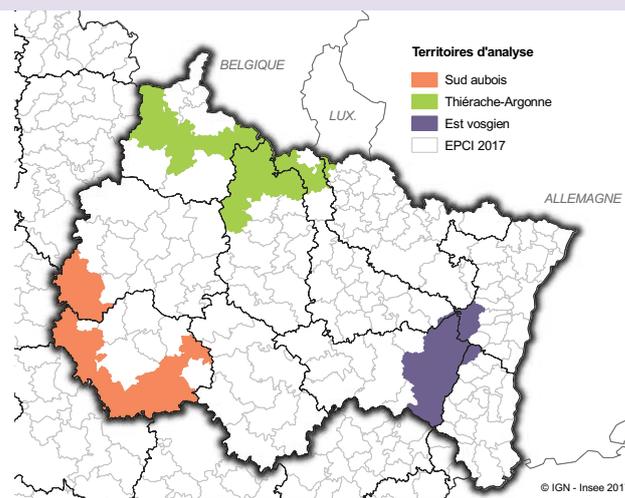
Dans la région, trois territoires à dominante rurale se distinguent par un faible nombre à la fois d'équipements sportifs spécifiques et/ou de licenciés sportifs.

Un premier territoire, au sud de la région, s'étend de la Brie champenoise à la Communauté de communes de Venduvre-Soulaines et regroupe plus de 100 000 habitants. Il est marqué par une population plutôt âgée : plus de 20 % de la population a plus de 65 ans (pour moins de 18 % dans la région). Ce territoire ne compte que 21 équipements sportifs structurants pour 10 000 habitants (contre 25 au niveau régional). La plupart des équipements présents correspondent à des équipements génériques. Le territoire ne possède que deux bassins de natation couverts et huit salles d'arts martiaux. La situation sociodémographique et la faiblesse du taux d'équipement ont pour conséquence un taux de licenciés sportifs peu élevé : sur 1 000 habitants, seulement 167 disposent d'une licence sportive (contre 216 au niveau régional).

Un second territoire s'étend de la CC Ardennes Thiérache jusqu'au nord de la Meurthe-et-Moselle, englobant l'Argonne et les crêtes préardennaises. Il se distingue par des conditions de vie relativement précaires. En effet, le niveau de vie y est plus faible que dans la région et la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté atteint 17 % (contre 14 % dans le Grand Est). Malgré une proportion de jeunes de moins de 15 ans un peu plus importante qu'au niveau régional (19 % contre 18 %), la pratique sportive licenciée y est moins courante. Moins de 24 200 personnes sont licenciées sur les 145 000 habitants, soit 167 licenciés pour 1 000 habitants. En revanche, le taux d'équipement y est plus important, avec 26 équipements structurants pour 10 000 habitants.

Le troisième territoire englobe le massif montagneux des Vosges. Ce territoire dispose d'un nombre d'équipements structurants limités. On en dénombre seulement 356 pour les 177 000 habitants, soit un taux d'équipement de 20 pour 10 000 habitants. Le territoire est particulièrement peu doté en équipements sportifs génériques ainsi qu'en terrains de tennis couverts. Toutefois, avec 196 licenciés pour 1 000 habitants, la pratique sportive licenciée y est fréquente, soutenue par les activités sportives montagnaises telles que le ski.

Accès limité aux équipements et peu de licenciés dans trois territoires de la région



Source : Insee, distancier Metric.

Les sports en milieu naturel

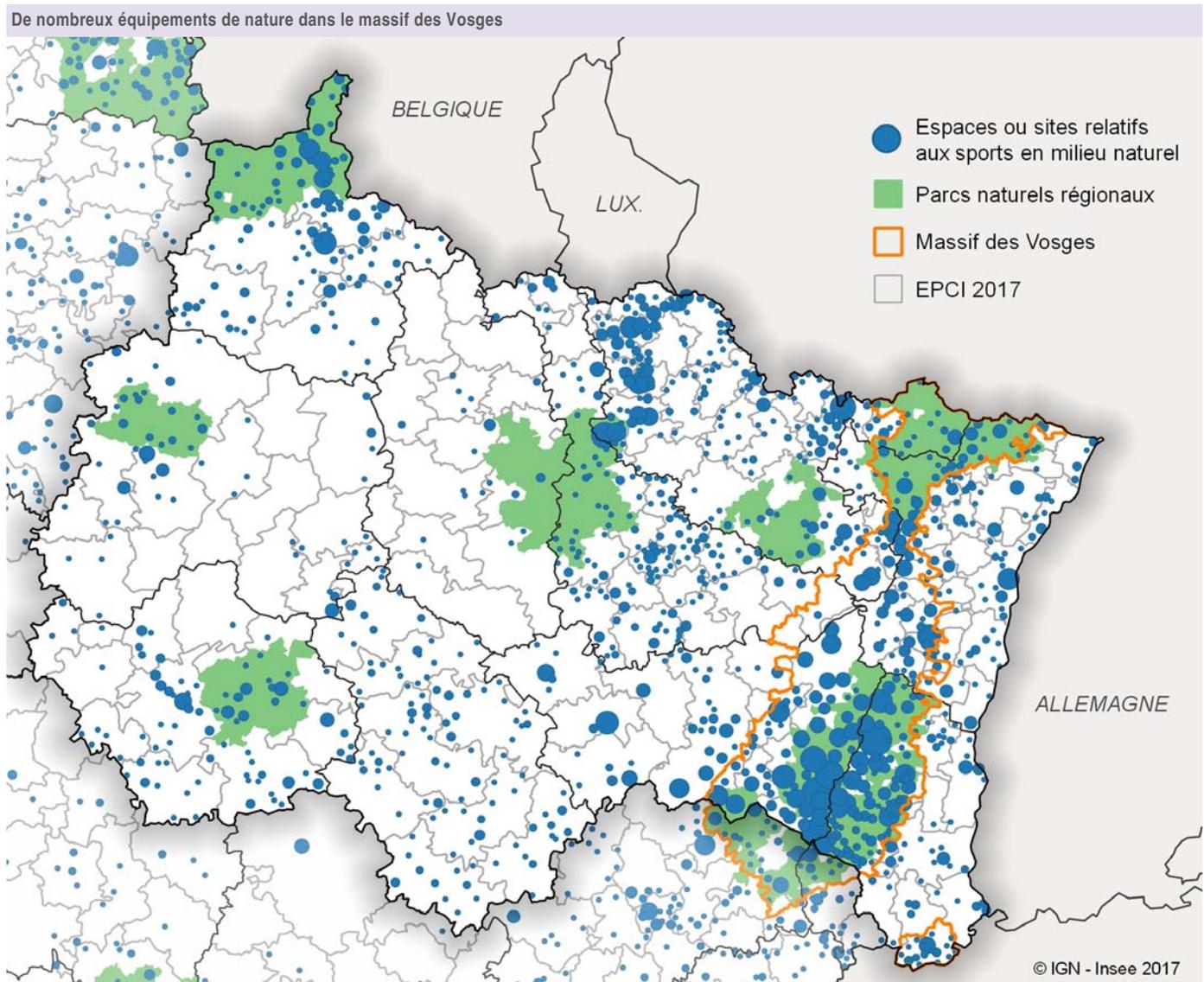
Les espaces ou sites relatifs aux sports en milieu naturel se composent de sites de plein air, naturels ou aménagés. Ils peuvent être utilisés pour des pratiques sportives aquatiques, nautiques, aériennes ou terrestres.

Le Grand Est compte 2 913 espaces ou sites relatifs aux sports praticables en milieu naturel, soit 9,5 % de l'ensemble des équipements sportifs de la région. Près des trois quarts de ces équipements sont situés dans une commune rurale ; 42 % se trouvent dans

le massif des Vosges et 37 % dans des parcs naturels régionaux (*carte*). La région comprend notamment 1 720 boucles de randonnée, soit 59 % des équipements de nature. Les activités nautiques ou aquatiques représentent 20 % des équipements de sports praticables en milieu naturel. Il s'agit notamment de sites de pêche (8 %).

Les fédérations relatives aux sports en milieu naturel ont délivré plus de 155 000 licences en 2014 dans la région, soit plus de

13 % des licences sportives. Elles correspondent principalement à des sports terrestres (73 % de la pratique sportive), davantage qu'à des sports nautiques ou des sports aériens (20 % et 7 %). La fédération de ski comptabilise 10 900 licenciés dans la région, la fédération de randonnée pédestre 10 700 et la fédération de cyclotourisme 9 800, la fédération de montagne et escalade 5 200. Enfin, la fédération des clubs alpins et de montagne compte 6 600 licenciés. ■



Note : la taille des ronds est proportionnelle au nombre d'espaces ou sites relatifs aux sports en milieu naturel.

Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Les équipements du Recensement des équipements sportifs (RES) dans le Grand Est

Code	Type d'équipement	Nombre d'équipements	Code	Type d'équipement	Nombre d'équipements	Code	Type d'équipement	Nombre d'équipements
0101	Bassin mixte de natation	111	1202	Parcours 18 trous	36	2405	Stade d'eau vive	9
	dont couvert	95	1204	Parcours 9 trous	15	2406	Stade d'aviron	13
0102	Bassin sportif de natation	138	1205	Practice	44	2407	Stade de canoë-kayak de vitesse	9
	dont couvert	106	1206	Swingolf	1	2408	Stade mixte	8
0103	Bassin ludique de natation	160	1301	Parcours sportif / santé	323	2409	Terrain de kayak polo	1
	dont couvert	95	1401	Pas de tir à l'arc	239	2410	Point d'embarquement et de débarquement isolé	67
0104	Fosse à plongeon	9	1402	Pas de tir à la cible	544	2414	Site de plongée	5
0105	Fosse à plongée	3	1403	Pas de tir aux plateaux	60	2415	Tank à ramer	4
0106	Bassin de réception de toboggan	20	1501	Aire de sports de glace sportive	15	2416	Télési nautique	0
0201	Terrain de boules	389	1503	Aire de sports de glace ludique	2	2417	Port de plaisance	53
0202	Terrain de pétanque	2 318	1504	Anneau de vitesse	0	2418	Zone de mouillage	0
0203	Terrain de boules traditionnelles	5	1505	Piste de bobsleigh	0	2419	Dispositif de franchissement	34
0301	Bowling	31	1506	Salle de curling	0	2420	Site de pêche	245
0401	Circuit de vitesse	28	1601	Plaine de jeux	78	2501	Site de modélisme automobile	25
0404	Circuit de motocross	101	1701	Plateau EPS / Multisports/city-stades	2 324	2502	Site de voile radio commandée	3
0405	Course sur piste	24	1702	But/panier isolé de sport collectif	20	2503	Site d'aéromodélisme	65
0407	Terrain de trial	3	1801	Dojo / Salle d'arts martiaux	579	2504	Site de modèle réduit (motonautisme)	4
0409	Piste de kart	31	1802	Salle de boxe	65	2601	Anneau de roller	8
0410	Terrain de moto-ball	2	1901	Salle multisports	1 925	2602	Espace de vélo-freestyle	10
0501	Court de tennis	3 753	2101	Salle de basket	33	2603	Skate park	298
	dont couvert	725	2102	Salle de beach-volley	1	2701	Structure Artificielle d'escalade	255
0601	Anneau / piste de cyclisme	5	2103	Salle de billard	134	2702	Salle de blocs artificiels d'escalade	1
0603	Espace trial	3	2104	Salle de culturisme	40	2801	Terrain mixte	169
0604	Piste de bicross	37	2105	Salle de danse	300	2802	Terrain de football	4 812
0605	Piste de descente	8	2106	Salle de gymnastique sportive	267	2803	Terrain de rugby	85
0606	Relais rando-vélo	18	2107	Salle de handball	6	2804	Terrain de football américain	0
0607	Vélodrome	4	2108	Salle de lutte	17	2805	Terrain de rugby à XIII	1
0608	Terrain de cyclocross	10	2109	Salle de patinage sur roulette	0	2806	Terrain de baseball / softball	10
0609	Terrain de polo-vélo	0	2110	Salle de raquetball	0	2808	Terrain de cricket	0
0701	Domaine de ski alpin	30	2111	Salle de tennis de table	184	2809	Terrain de hockey sur gazon	3
0703	Tremplin à ski	4	2112	Salle de trampoline	1	2901	Terrain de basket-ball	962
0704	Piste de ski indoor	1	2113	Salle de volley ball	6	2902	Terrain de beach-volley	92
0705	Domaine nordique	13	2114	Salle d'échecs	18	2903	Terrain de handball	373
0706	Piste de luge	2	2115	Salle d'escrime	38	2904	Terrain de volley-ball	175
0801	Salle de cours collectifs	212	2116	Salle d'haltérophilie	53	3001	Canyon	1
0802	Salle de musculation / cardiotraining	632	2117	Salle ou terrain de squash	92	3002	Équipement pour saut à l'élastique	5
0803	Bassin d'exercices aquatiques	29	2118	Terrain de paddle	1	3003	Parcours Acrobatique en Hauteur / Site d'accrobranche	27
0901	Carrière	549	2119	Salle ou terrain de badminton	50	3004	Parcours de chasse / en campagne	3
0902	Carrière de dressage / rond de longe	108	2123	Terrain de quilles	234	3005	Parcours fixe de course d'orientation	25
0903	Manège	444	2124	Terrain de balle au tambourin	0	3006	Piste de pulka / traîneau à chiens	0
0904	Parcours d'obstacle	25	2125	Salle ou terrain de paintball	46	3007	Site d'escalade en falaise	119
0905	Piste de course sur le plat	19	2126	Salle ou terrain de jorkyball	12	3008	Site de spéléologie sportive et/ou éducative	15
0906	Structure de tourisme équestre	28	2127	Terrain de ballon au poing / long paume	0	3009	Site de char à voile	0
0907	Terrain de horse-ball	2	2128	Terrain de soccer	18	3010	Via ferrata / Via corda	1
0908	Terrain de polo	0	2201	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées	2 280	3011	Refuge de montagne	52
0909	Parcours de cross	29	2301	Aire mixte (décollage et atterrissage)	24	3012	Boucle de randonnée	1 722
1001	Stade d'athlétisme	224	2302	Aire de décollage	66	3013	Cascade de glace	0
1002	Aire de lancer	112	2303	Aire d'atterrissage	53	3014	Site de blocs d'escalade	7
1003	Aire de saut	234	2304	Piste d'aérodrome / d'aéroport	49	3015	Espace de pratique spéléologique	3
1004	Piste d'athlétisme isolée	398	2305	Site d'aérostation	3	3101	Arènes	0
1101	Mur ou fronton mixte	15	2306	Piste ULM	13	3104	Club de plage	0
1102	Mur à gauche	0	2307	Site de glisse aérotractée	3	3106	Salle de spectacle / Zenith	12
1103	Fronton place libre	0	2401	Site d'activités aquatiques et nautiques	87	3107	Hippodrome	3
1104	Trinquet	0	2402	Baignade aménagée	53	3108	Simulateur de chute libre	0
1105	Mur de tennis	192	2403	Circuit de motonautisme	4			
1106	Jaï-Laï	0	2404	Stade de ski nautique	8			
1201	Parcours d'initiation	25						

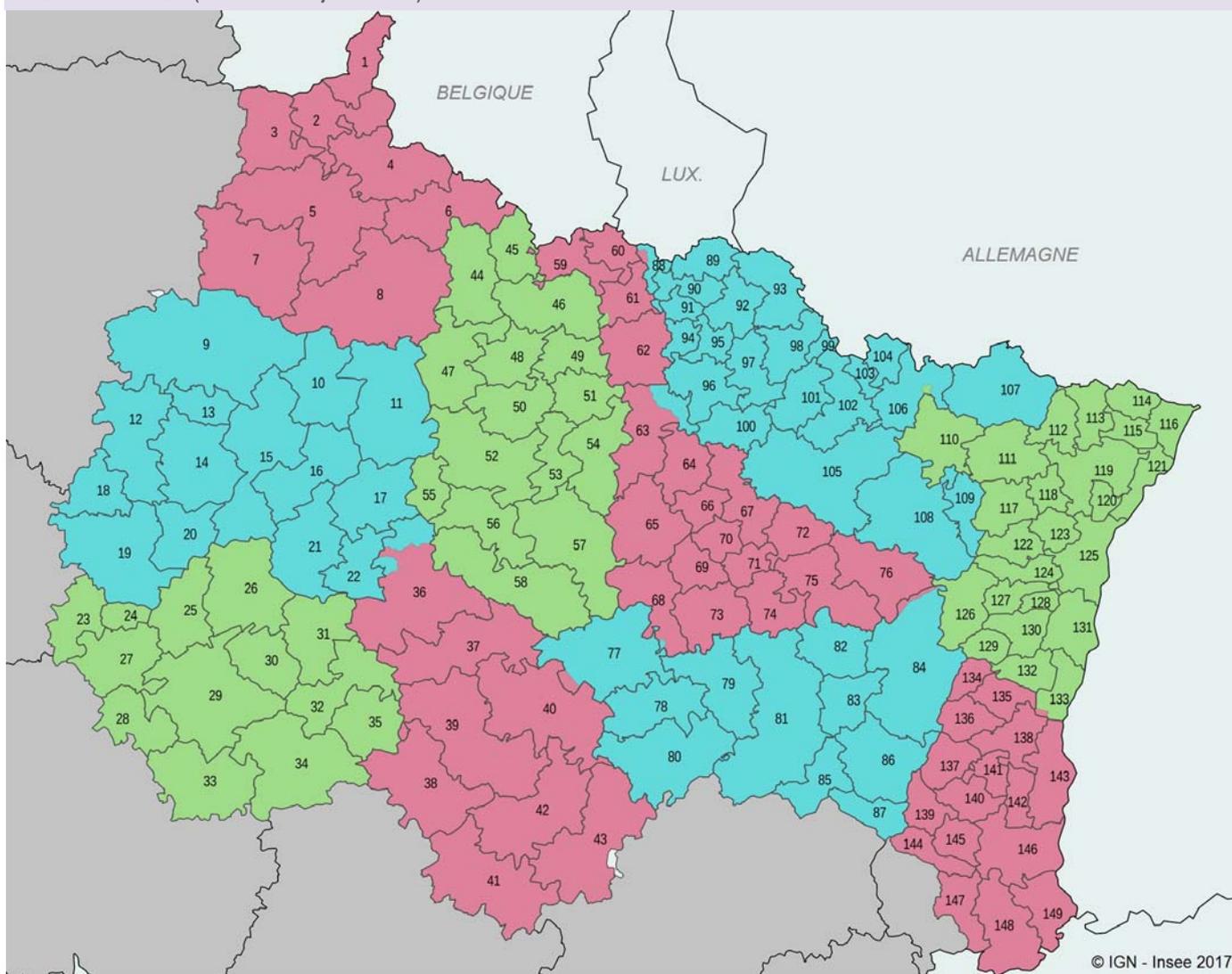
Note: les types d'équipements en bleu correspondent aux équipements dits génériques, en violet aux équipements dits spécifiques et en vert aux équipements et sites relatifs aux sports de nature.
Sources : Insee ; DRDJSCS, recensement des équipements sportifs (RES 2017).

Les EPCI du Grand Est (contours au 1^{er} janvier 2017)

Ardennes		48	CA du Grand Verdun	99	CC du Warndt
1	CC Ardenne, Rives de Meuse	49	CC du Pays d'Étain	100	CC du Sud Messin
2	CC Vallées et Plateau d'Ardenne	50	CC Val de Meuse - Voie Sacrée	101	CC du District Urbain de Faulquemont (Duf)
3	CC Ardennes Thiérache	51	CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	102	CC Saint-Avold Centre Mosellan
4	CA Ardenne Métropole	52	CC Entre Aire et Meuse - Triaucourt-Vaubécourt	103	CC de Freyding-Merlebach
5	CC des Crêtes Préardennaises	53	CC du Sammiellois	104	CA de Forbach Porte de France
6	CC des Portes du Luxembourg	54	CC Côtes de Meuse Woëvre	105	CC du Saulnois
7	CC du Pays Rethélois	55	CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	106	CA Sarreguemines Confluences
8	CC de l'Argonne Ardennaise	56	CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	107	CC du Pays de Bitche
Marne		57	CC de Commercy - Void - Vaucouleurs	108	CC Sarrebourg Moselle Sud
9	CU du Grand Reims	58	CC Haute Saulx et Perthois-Val d'Ornois	109	CC du Pays de Phalsbourg
10	CC de Suippe et Vesle	Meurthe-et-Moselle		Bas-Rhin	
11	CC de l'Argonne Champenoise	59	CC Terre Lorraine du Longuyonnais	110	CC de l'Alsace Bossue
12	CC des Paysages de la Champagne	60	CA de Longwy	111	CC de Hanau-la Petite Pierre
13	CC de la Grande Vallée de la Marne	61	CC Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres	112	CC du Pays de Niederbronn-les-Bains
14	CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	62	CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orme	113	CC Sauer-Pechelbronn
15	CA de Châlons-en-Champagne	63	CC Mad et Moselle	114	CC du Pays de Wissembourg
16	CC de la Moivre à la Coole	64	CC du Bassin de Pont-à-Mousson	115	CC de l'Outre-Forêt
17	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	65	CC Terres Toulaises	116	CC de la Plaine du Rhin
18	CC de la Brie Champenoise	66	CC du Bassin de Pompey	117	CC de Saverne-Marmoutier-Sommerau
19	CC de Sézanne-Sud-Ouest Marnais	67	CC de Seille et Mauchère et Grand Couronné	118	CC du Pays de la Zorn
20	CC du Sud Marnais	68	CC du Pays de Colombey et du Sud Toulais	119	CA de Haguenau
21	CC de Vitry, Champagne et Der	69	CC Moselle et Madon	120	CC de la Basse-Zorn
22	CC Perthois-Bocage et Der	70	Métropole du Grand Nancy	121	CC du Pays Rhénan
Aube		71	CC des Pays du Sel et du Vermois	122	CC de la Mossig et du Vignoble
23	CC du Nogentais	72	CC du Pays du Sanon	123	CC du Kochersberg
24	CC des Portes de Romilly-sur-Seine	73	CC du Pays du Saintois	124	CC de la Région de Molsheim-Mutzig
25	CC Seine et Aube	74	CC Meurthe, Mortagne, Moselle	125	Eurométropole de Strasbourg
26	CC d'Arcois, Mailly, Ramerupt	75	CC du Territoire de Lunéville à Baccarat	126	CC de la Vallée de la Bruche
27	CC de l'Orvin et de l'Ardusson	76	CC de Vezouze en Piémont	127	CC des Portes de Rosheim
28	CC du Pays d'Othe Aixois	Vosges		128	CC du Pays de Sainte-Odile
29	CA Troyes Champagne Métropole	77	CC de l'Ouest Vosgien	129	CC de la Vallée de Villé
30	CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	78	CC Terre d'Eau	130	CC du Pays de Barr
31	CC des Lacs de Champagne	79	CC de Mirecourt Dompain	131	CC du Canton d'Erstein
32	CC de Vendœuvre-Soulaines	80	CC des Vosges Côté Sud Ouest	132	CC de Sélestat
33	CC du Chaourçois et du Val d'Armanche	81	CA d'Épinal	133	CC du Ried de Marckolsheim
34	CC du Barséquanais en Champagne	82	CC de la Région de Rambervillers	Haut-Rhin	
Haute-Marne		83	CC Bruyères-Vallons des Vosges	134	CC du Val d'Argent
35	CC de la Région de Bar-sur-Aube	84	CA de Saint-Dié-Des-Vosges	135	CC du Pays de Ribeauvillé
36	CA de Saint-Dizier Der et Blaise	85	CC de la Porte des Vosges Méridionales	136	CC de la Vallée de Kaysersberg
37	CC du Bassin de Joinville en Champagne	86	CC des Hautes-Vosges	137	CC de la Vallée de Munster
38	CC des Trois Forêts	87	CC des Ballons des Hautes-Vosges	138	CA Colmar
39	CA de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles	Moselle		139	CC de la Vallée de Saint-Amarin
40	CC Meuse Rognon	88	CC du Pays Haut Val d'Alzette	140	CC de la Région de Guebwiller
41	CC d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais	89	CC de Cattenom et Environs	141	CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
42	CC du Grand Langres	90	CA Portes de France-Thionville	142	CC du Centre du Haut-Rhin
43	CC du Pays de Chalindrey, de Vannier Amance et de la Région de Bourbonne-Les-Bains	91	CA du Val de Fensch	143	CC Pays Rhin - Brisach
Meuse		92	CC de l'Arc Mosellan	144	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
44	CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	93	CC Bouzonvillois-Trois Frontières	145	CC de Thann-Cernay
45	CC du Pays de Montmédy	94	CC du Pays Orne Moselle	146	CA Mulhouse Alsace
46	CC de Damvillers Spincourt	95	CC Rives de Moselle	147	CC Porte d'Alsace - Largue
47	CC Argonne-Meuse	96	CA Metz Métropole	148	CC d'Altkirch et Environs
		97	CC Haut Chemin-Pays de Pange	149	CA Saint-Louis
		98	CC Houve-Pays Boulageois		

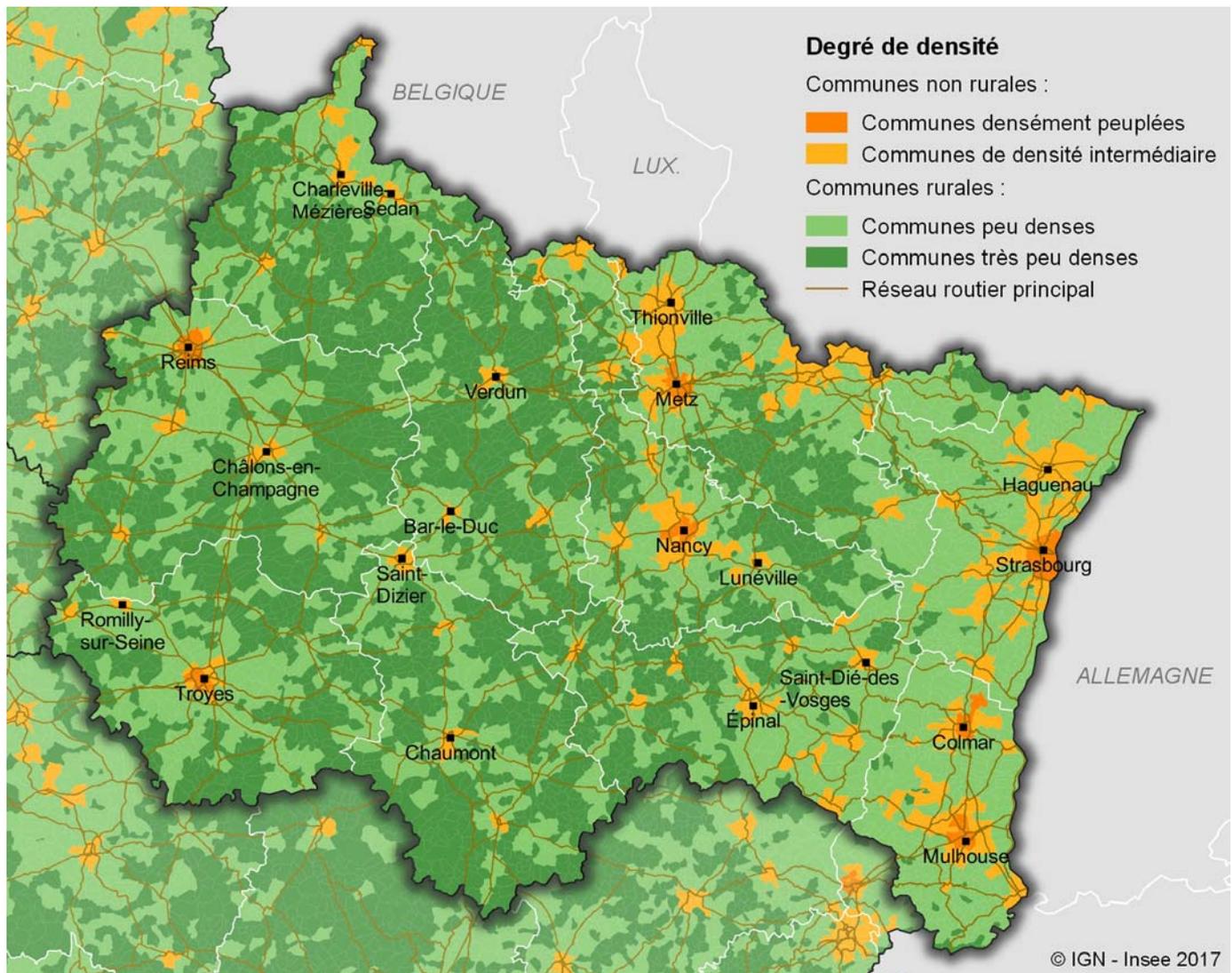
Note : les couleurs représentent les différents départements de la région. Certains EPCI peuvent être situés sur plusieurs départements, comme la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, à cheval entre la Haute-Marne et la Marne.

Source : Insee.

Les EPCI du Grand Est (contours au 1^{er} janvier 2017)

Note : les couleurs représentent les différents départements de la région. Certains EPCI peuvent être situés sur plusieurs départements, comme la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, à cheval entre la Haute-Marne et la Marne.
Source : Insee.

Les communes rurales du Grand Est



Note : l'Insee distingue quatre catégories de communes. Les communes peu denses et très peu denses sont considérées comme des communes rurales. Par opposition, les communes densément peuplées et de catégorie intermédiaire sont considérées comme non rurales (ou urbaines).
Source : Insee.

Définitions

L'**espace rural** est défini dans l'étude selon la grille communale de densité développée par l'Insee qui distingue quatre catégories de communes. Les communes peu denses et très peu denses sont considérées comme des communes rurales. Par opposition, les communes densément peuplées et de catégorie intermédiaire sont considérées comme non rurales (ou urbaines).

Le **taux d'équipement** pour 10 000 habitants est le rapport entre le nombre d'équipements dans une zone d'étude et le nombre d'habitants, multiplié par 10 000.

Le **taux de licenciés** pour 1 000 habitants est le rapport entre le nombre de licenciés sportifs dans une zone d'étude et le nombre d'habitants, multiplié par 1 000.

L'**indice de spécificité** est le rapport entre le poids d'une fédération sportive dans une zone d'étude (ici l'espace rural du Grand Est), et le poids de cette même fédération dans la zone de référence (ici l'espace non rural de la région). Un indice inférieur à 1 (respectivement supérieur à 1) signifie que le secteur est sous-représenté (respectivement surreprésenté) dans la zone d'étude par rapport à la zone de référence.

Les temps d'accès moyens aux équipements sont calculés à partir du distancier Métrix développé par l'Insee. Les distances sont calculées de commune à commune. L'optimisation se fait sur le temps de parcours en heures creuses, en voiture, pour un trajet aller simple, afin d'obtenir l'itinéraire le plus rapide en cas de faible affluence.

Sources

Le **Recensement des équipements sportifs** (RES) est une base de données nationale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce répertoire recense au niveau communal les équipements sportifs en service, qu'ils soient publics ou privés. Ils doivent être ouverts au public à titre gratuit ou payant, avec un accès libre ou par l'intermédiaire d'une structure publique ou privée associative ou commerciale. Cette base de données est actualisée par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Le **Fichier des licenciés** ou Recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports est une base de données nationale du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Ce répertoire permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

Pour en savoir plus

- Emorine M., « Pays du Lunévillois : des équipements sportifs nombreux et accessibles, hormis les piscines couvertes », *Insee Analyses Grand Est* n° 56, novembre 2017.
- Callewaert D., Frydel Y., « Des équipements sportifs moins nombreux en Alsace mais facile d'accès », *Insee Analyses Alsace* n° 5, octobre 2014.
- Debard P., Lagarde P., « Le sport licencié en Lorraine : équipements, clubs, âge et sexe conditionnent la pratique », *Économie Lorraine* n° 332, février 2014.
- « L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux – Rapport final », Ministère des Sports, janvier 2012.

Réalisation et coordination	Insee du Grand Est Cité Administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 Strasbourg Cedex
Directeur de publication	Joël CREUSAT
Rédacteur en chef	Laurence LUONG
Équipe projet	Philippe DEBARD (DRDJSCS) Marine EMORINE (Insee) Steve PIRALLA (Insee) Alexandre TILLATTE (Insee)
Rédacteurs	Marine EMORINE (Insee) Steve PIRALLA (Insee) Alexandre TILLATTE (Insee)
Composition	Patricia CLOT (Insee) Chantal ROUSSELLE (Insee)

Insee Dossier

Grand Est

Les équipements sportifs dans les espaces ruraux du Grand Est

Le Grand Est dispose de 13 640 équipements considérés comme structurants pour le territoire, et essentiels au développement de la pratique sportive. Avec 24,6 équipements structurants pour 10 000 habitants, la région se classe au deuxième rang derrière la Bourgogne-Franche-Comté.

Plus de six communes sur dix sont équipées d'au moins un équipement structurant. Ainsi, la quasi-totalité de la population a accès en moins de 10 minutes à au moins un équipement de ce type.

Les équipements génériques, permettant la pratique de plusieurs sports, sont nombreux et accessibles en moins de 10 minutes à presque tous les habitants de la région, y compris ceux des communes rurales. En revanche, la population des espaces ruraux a plus de difficultés à rejoindre les équipements spécifiques, en particulier les piscines couvertes et les terrains de tennis couverts, le plus souvent situés dans des communes de taille importante.

Le bassin de Joinville, le sud de l'Aube et de la Haute-Marne, l'Argonne et la Thiérache sont particulièrement concernés par cet éloignement.

Dossier n° 6
Novembre 2017

ISSN 2497-5753

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédacteur en chef
Laurence Luong

© Insee 2017

